

na mt



**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DU 23 MARS 2020**

**RAPPORT
FINANCIER
DE L'EXERCICE 2019**

*Certifié conforme à l'original
le 18/3/2020*

**CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE GUADELOUPE
Petit Pérou Abymes 97159 POINTE A PITRE CEDEX**

*BENOIT LEJUE Directeur
Général*

Sommaire du Rapport financier

- 1 – Présentation de la Caisse régionale
 - Chiffres clés
- 2 – Informations Economiques, sociales et environnementales
- 3 - Examen de la situation Financière et du résultat 2019
 - 3.1 La situation économique
 - 3.1.1 Environnement économique et financier global
 - 3.1.2 Environnement local et positionnement de la Caisse régionale sur son marché
 - 3.1.3 Activité de la Caisse régionale au cours de l'exercice
 - 3.1.4 Les faits marquants
- 4 – Analyse des comptes
 - 4.1 Analyse des comptes consolidés
 - 4.1.2 Présentation du groupe de la Caisse régionale
 - 4.1.3 Contribution des entités du groupe de la Caisse régionale
 - 4.1.4 Résultat consolidé
 - 4.1.5 Bilan consolidé et variation des capitaux propres
 - 4.1.6 Activité et résultat des filiales
 - 4.2 Analyse des comptes individuels
 - 4.2.1 Résultat financier sur base individuel
 - 4.2.2 Bilan et variations des capitaux propres sur base individuelle
 - 4.2.3 Hors-bilan sur base individuelle
 - 4.3 Capital social et sa rémunération
 - 4.3.1 Les parts sociales
 - 4.3.2 Les certificats coopératifs d'associés
 - 4.4. Autres filiales et participations
 - 4.4.1 Filiales non consolidées
 - 4.4.2 Participations
 - 4.5. Tableau des 5 derniers exercices
 - 4.6. Evénements postérieurs à la clôture et perspectives pour le groupe Caisse Régionale
 - 4.7. Informations diverses
 - 4.7.1 Informations sur les délais de paiement
 - 4.7.2 Informations relatives aux comptes inactifs
 - 4.7.3 Charges non fiscalement déductibles
 - 4.7.4 Activité en matière de recherche et développement
- 5 – Facteurs de risques et informations prudentielles
 - 5.1 Informations prudentielles
 - 5.2 Facteurs de risques
 - 5.3 Gestion des risques

1. Présentation de la Caisse régionale

Chiffres clés

NOTRE MODELE D'AFFAIRES 2019

CAISSE REGIONALE DE GUADELOUPE,
BANQUE COOPERATIVE DE PLEIN EXERCICE
DU GROUPE CREDIT AGRICOLE



NOS RESULTATS

115,6 M€ de PNB
22 M€ de résultat
89% des résultats investis localement
120 889 contrats d'assurance des biens et personnes
1 837 M€ d'encours de crédits
2 201 M€ d'encours de collecte (dont livrets sociétaires)
354 € investis dans des projets sur le territoire
3 projets portés par la Fondation

NOTRE CREATION DE VALEUR



LE PROJET



“CAP” - OBJECTIFS DU PROJET



« DEVENIR L'ENTREPRISE RÉFÉRENTE DE LA SATISFACTION CLIENT, DURABLEMENT RENTABLE, POUR DÉVELOPPER NOTRE MODÈLE DE BANQUE RÉGIONALE DE PLEIN EXERCICE (BRPE) UTILE AU TERRITOIRE »

Nos valeurs

Proximité – Responsabilité – Solidarité

Nos missions

- Accompagner nos clients dans la réussite de leurs projets de vie
- Contribuer au développement socio-économique de notre territoire
- Affirmer notre modèle économique de banque coopérative, qui repose sur le principe de vote démocratique : une personne = une voix

NOS RESSOURCES

ETRE LE PARTENAIRE DE NOS CLIENTS

ETRE LE PARTENAIRE DE NOS CLIENTS

Banque universelle de proximité, nos métiers sont complémentaires pour apporter le meilleur de la banque à tous nos clients, quels que soient leurs projets, leur localisation, leur situation.

Banque de la relation client, nous accompagnons tous les clients dans la durée, de façon globale et personnalisée



NOTRE MODELE RELATION CLIENTS 100% HUMAIN, 100% DIGITAL

Une banque de proximité multicanale qui permet à ses clients de choisir le mode de contact qui leur convient le mieux

BANQUE
Epargne
Crédit
Services bancaires
Financement spécialisé

ASSURANCE
De biens
De personnes
Vie et prévoyance

IMMOBILIER
Promotion
Vente de neuf

ENTITES GROUPE



NOS PÔLES SPECIALISES

Centres d'affaires entreprises
Agences professionnelles
Pôle immobilier
Habitat à distance
Banque privée
Agence succession

CE QUI NOUS DIFFERENCIE :

Notre entreprise, fondée en 1921, conserve 89% de ses résultats au service des territoires

Notre implication au plus près du territoire pour faire vivre et grandir les projets locaux

Notre gouvernance, qui s'appuie sur des administrateurs élus par nos sociétaires

Notre soutien à l'innovation, en créant des liens sur le territoire et en accompagnant les transitions économiques et sociétares

Nous plaçons les femmes et les hommes au cœur de nos finalités

Notre vision à long terme

Notre proximité relationnelle

2. Informations Economiques, Sociales et Environnementales

La Caisse régionale du crédit agricole mutuelle de Guadeloupe répond à son obligation de « 3Responsabilité Elargie du Producteur » et délègue à Citeo la gestion de la fin de vie de ses papiers mis sur le marché en Guadeloupe.

Elle participe ainsi à l'économie circulaire de la filière papiers.

Avec une contribution de 1 960 euros pour les mises en marché 2019, la Caisse régionale crédit agricole mutuelle a financé la collecte des papiers de 1 100 habitants, ce qui a permis le recyclage de 20 tonnes de papiers.

C'est ainsi qu'en 2019 la Caisse régionale a baissé de 7,34 pts par rapport à l'année précédente.

Sur la filière papiers, l'impact de cette contribution est multiple :

- Elle fait progresser le recyclage, car elle permet d'accompagner financièrement les collectivités dans l'évolution de leur schéma de collecte et de tri vers davantage de performance ;
- Elle favorise l'éco-conception, car elle est financièrement incitative pour les producteurs : plus le produit est éco-conçu, plus l'éco-participation baisse ;
- Elle développe l'innovation car elle finance des activités de R&D menées par Citeo et ses partenaires ;
- Elle finance les supports de communication servant à sensibiliser l'ensemble des citoyens au geste de tri.

3. Examen de la situation Financière et du résultat 2019

3.1 La situation économique

3.1.1 Environnement Economique et financier global

Dans un climat de fortes incertitudes, la croissance a poursuivi son ralentissement, marqué par les piètres performances de l'investissement productif et du commerce mondial

En 2019, le cycle économique mondial a poursuivi son mouvement de lent ralentissement amorcé depuis le pic récent de 2017 (3,8%). La croissance mondiale se serait ainsi établie à 2,9% (après 3,6% en 2018), soit son rythme le plus modéré depuis le rebond postérieur à la crise financière mondiale de 2008/2009. Ce fléchissement résulte évidemment de tendances lourdes affectant, bien qu'inégalement, l'ensemble des pays et d'éléments propres à chaque économie ou à chaque secteur. Aux tendances générales amplifiant des ralentissements cycliques et structurels déjà à l'œuvre (grandes économies développées et Chine) se sont ajoutées les faiblesses propres à certains pays émergents majeurs (Brésil, Inde, Mexique, Russie). Certains secteurs industriels, tels l'industrie automobile, ont été pénalisés par des changements réglementaires (nouvelles normes d'émissions). Ces chocs spécifiques sont restés cantonnés et ont peu pénalisé les secteurs des services ou de la construction.

Au-delà des spécificités, les tensions commerciales sino-américaines (barrières commerciales effectives mais aussi inquiétudes quant aux secteurs et pays susceptibles de constituer de nouvelles cibles) et le climat d'incertitude ont nettement pesé sur les perspectives de demande, l'incitation à investir et, plus généralement, sur le climat des affaires. Dans un environnement économique plus « anxigène », le ralentissement le plus notable est enregistré par l'investissement productif alors que la consommation des ménages, globalement, résiste.

Les entreprises ont, en effet, révisé à la baisse leurs projets d'investissement et la consommation des ménages en biens durables s'est légèrement infléchie. Confrontées à une demande moins dynamique ou plus incertaine, les entreprises ont fini par ajuster leur production. Plus sensible à l'investissement et à la consommation de biens durables, le commerce mondial s'est encore essoufflé. Les échanges mondiaux de biens et services n'auraient ainsi crû que de 1,1% en 2019, après avoir progressé de 3,6% et de 5,7% en 2018 et 2017, respectivement. Ce fléchissement à près de 1% est également à rapprocher du rythme annuel moyen enregistré entre 2010 et 2018, proche de 5% (3,8% pour le PIB mondial). Cependant, des politiques monétaires très accommodantes et largement préventives (voir ci-après) et des conditions financières favorables ont permis d'amortir le ralentissement et, *in fine*, de contribuer à la résistance du marché du travail. Création d'emplois, augmentation progressive des salaires, inflation toujours contenue, gains de pouvoir d'achat ont soutenu la confiance et les dépenses des ménages.

Une tendance commune à la décélération mais des singularités nationales conditionnées par le degré d'exposition au commerce mondial et au secteur industriel

Aux États-Unis, l'année 2019 s'est achevée sur une croissance trimestrielle annualisée de 2,1%, soutenue par les exportations nettes (contraction des importations) alors que les dépenses de consommation ont ralenti, que les stocks ont pesé sur la croissance et que les investissements en capital fixe des entreprises se sont contractés pour le troisième trimestre consécutif. Sur l'ensemble de l'année, la croissance fléchit de 2,9% à 2,3% mais reste supérieure au rythme potentiel estimé proche de 2%. La demande intérieure en demeure le principal moteur, avec des contributions fortes de la consommation des ménages (1,8 point de pourcentage) et des dépenses publiques (0,4 point) mais en net retrait de l'investissement productif (0,2 point) et négative des échanges extérieurs (-0,2 point). Alors que l'économie est au plein-emploi (avec un taux de chômage à 3,5% fin 2019), l'inflation est restée modérée. L'indice de prédilection de la Réserve Fédérale (indice des prix PCE, *Personal Consumption Expenditures*) a augmenté de 1,4% au quatrième trimestre 2019 (variation trimestrielle annualisée), un rythme inférieur à l'objectif d'inflation de 2%. Après 2,1% en moyenne 2018, l'inflation (PCE) sur l'année atteint 1,4%.

En Chine, aux facteurs de fléchissement lent et naturel de la croissance (tertiarisation, vieillissement, montée de la propension à épargner, repli du rythme des créations d'emplois), sont venus se superposer les pertes d'emplois urbains et le conflit commercial avec les Etats-Unis. Le rythme de croissance s'est replié en fin d'année portant la croissance moyenne sur 2019 à 6,1%, son plus faible niveau depuis 1990. La consommation privée et publique fournit l'essentiel (60%) de l'expansion, alors que la contribution de l'investissement productif se replie (1,9 point de pourcentage, sa contribution la plus faible depuis 2000) et que celle des échanges extérieurs reste positive (0,7 point).

Au Royaume-Uni, l'année 2019 a, indéniablement, été dominée par la saga du Brexit. Les interminables tractations parlementaires ont conduit à une impasse impliquant trois reports de la date du Brexit (initialement fixée au 31 mars 2019). En cause ? Les divisions importantes au sein du gouvernement minoritaire de Theresa May et l'impopularité de son « backstop » sur la frontière irlandaise. Après la tenue d'élections européennes au mois de mai, à l'occasion desquelles le parti conservateur a essuyé une lourde défaite, Theresa May a été contrainte de démissionner du poste de Premier ministre. Son successeur Boris Johnson a renégocié le « backstop » avec l'UE et a réussi à acculer le Labour à des élections générales anticipées mi-décembre. Ces élections se sont soldées par une victoire historique des Conservateurs face à un Labour défavorisé par une politique trop à gauche et anti-business.

Dans un contexte de ralentissement mondial, l'incertitude sur le Brexit a pesé sur la croissance britannique qui s'est aussi montrée plus volatile. Si, grâce à un marché du travail au plein-emploi, la consommation des ménages a résisté, l'investissement privé a particulièrement souffert et enregistré le pire taux de croissance des pays du G7. Sur l'ensemble de l'année 2019, la croissance devrait s'établir à 1,3% en moyenne annuelle, le même chiffre qu'en 2018, grâce à un effet d'acquis favorable « boosté » par un important mouvement de stockage en amont de la première date de sortie du 31 mars 2019.

En zone euro, en 2019, la croissance a tout d'abord déçu puis rassuré. Déçu car le rebond attendu au premier semestre après la récession manufacturière de la fin 2018 n'a pas eu lieu. Rassuré car, à défaut de rebondir, l'activité s'est néanmoins stabilisée au deuxième semestre évitant une spirale « récessionniste ». La résilience de la demande intérieure, consommation privée mais aussi investissement, a limité la contagion de l'industrie au secteur des services. Les créations d'emplois ont certes ralenti mais ont encore permis une baisse du taux de chômage (7,4% fin 2019 après 7,8% fin 2018). L'action préventive de la BCE a été efficace : elle a permis de maintenir des conditions de financement favorables, de limiter l'appréciation de l'euro et, finalement, de soutenir la confiance. L'impulsion budgétaire a été moins significative, mais plus importante que par le passé dans les pays disposant de marges de manœuvre. En-deçà de son rythme potentiel (estimé à 1,3%) et toujours incapable de ranimer l'inflation encore bien inférieure à la cible de la BCE (1,2% et 1% pour, respectivement, l'inflation totale et l'inflation core), la croissance du PIB aurait atteint 1,1% (après 1,9% en 2018) : un résultat global recouvrant d'importantes disparités entre pays selon, notamment, leur degré d'exposition au commerce mondial et à l'industrie. Aux performances décevantes de l'Allemagne (0,6%) et de l'Italie (0,2%), plus industrielles et ouvertes, s'oppose ainsi la croissance encore correcte enregistrée par la France (1,2%).

Après 1,7% en 2018, la croissance française a en effet atteint 1,2% grâce à une demande intérieure restée robuste. La consommation des ménages s'est accélérée (+1,2% en 2019 contre 0,9% en 2018), soutenue par les mesures fiscales de soutien au pouvoir d'achat annoncées suite au mouvement des gilets jaunes et au Grand Débat National du printemps. La faible inflation ainsi que des créations d'emplois très dynamiques ont également participé au dynamisme des gains de pouvoir d'achat (+2,1% sur l'année). Le taux de chômage a ainsi diminué passant de 8,7% en moyenne en 2018 à 8,3% en moyenne en 2019. L'investissement des sociétés non financières est également resté très dynamique et a même accéléré, progressant de 4,1% sur l'année. Les sociétés ont ainsi bénéficié d'un environnement de taux bas mais également d'effets temporaires tels que la bascule du CICE en baisse de charges qui a boosté les profits et soutenu l'investissement (et les créations d'emplois). Après une contribution exceptionnellement positive à la croissance en 2018, le commerce extérieur a contribué négativement à la croissance en 2019. En effet, alors que le dynamisme de la demande intérieure a soutenu les importations, les exportations ont subi les incertitudes internationales et la crise du secteur manufacturier, en particulier en Europe.

La mise en œuvre de politiques monétaires accommodantes propices à une baisse des taux d'intérêt a permis d'amortir le ralentissement économique tout en permettant aux marchés d'actions d'afficher de belles performances

Dans un contexte d'inflation faible, les banques centrales ont réagi de manière agressive et largement préventive au repli de l'activité. Les principales banques centrales des pays avancés (dont la Réserve fédérale américaine et la Banque centrale européenne, BCE) mais aussi celles des grands marchés émergents ont baissé leurs taux d'intérêt directeurs.

La Réserve Fédérale a procédé à trois baisses préventives du taux des Fed Funds de juillet à octobre (-75 points de base – pb – portant le taux à 1,75%). En septembre, à la suite d'une révision à la baisse des prévisions de croissance assorties d'un aléa baissier en raison d'un degré élevé d'incertitude, d'une inflation « dangereusement » basse et d'un décrochage des anticipations de marchés, la BCE a de nouveau mobilisé tous ses outils d'assouplissement monétaire : Forward Guidance (les taux qui vont rester à leur niveau actuel voire à des niveaux inférieurs tant que l'inflation ne convergera pas « fermement » vers sa cible), baisse du taux de dépôt à -0,5%, introduction d'un système par palier (tiering) pour soulager les banques. La BCE a également réactivé son programme d'achats d'obligations (Quantitative Easing) au rythme mensuel de 20 milliards d'euros à partir du 1er novembre pour une durée indéterminée et assoupli les conditions des TLTRO III.

Outre l'accommodation monétaire, l'année 2019 s'est conclue sur l'espoir d'un accord commercial entre les États-Unis et la Chine se traduisant par une envolée des marchés boursiers aux dépens des actifs les plus sûrs. Les taux des titres d'État américains et allemands à 10 ans se sont brutalement tendus pour terminer l'année à 1,90% et -0,20% alors que les actions profitaient évidemment de l'enthousiasme ambiant. La progression annuelle des marchés les plus représentatifs atteint près de 15% (MSCI, marchés émergents) et culmine à 29% (S&P 500).

Aussi abruptes qu'aient été les remontées des taux américains et allemands fin 2019, leurs baisses respectives n'en ont pas moins atteint près de 75 et 40 points de base sur l'année écoulée du fait de politiques monétaires préventivement très accommodantes mais qui ne parviennent pas à réactiver l'inflation : la croissance sera restée décente voire soutenue pour une inflation faible. La politique de la BCE aura échoué à faire accélérer l'inflation, remonter les taux d'intérêt et la pente de la courbe. Le succès est en revanche manifeste s'il peut être jugé à l'aune du resserrement des primes de risque des pays dits « périphériques » dont l'Espagne et l'Italie fournissent de belles illustrations. Leurs spreads contre Bund se sont contractés de, respectivement, 50 et 90 pb à 65 et 160 pb alors que la prime française (à 30 pb fin 2019) s'est repliée de 15 pb.

Tendances récentes et perspectives 2020

Rien ne suggère actuellement une chute imminente de la croissance ; mais un climat toujours anxiogène et un investissement productif déjà en repli concourent à son fléchissement.

Première source d'incertitudes, le conflit commercial sino-américain semble n'être plus voué à une escalade inexorable à brève échéance, grâce à la signature de l'accord dit de « phase 1 ». L'accord entre les États-Unis et la Chine couvre de nombreux sujets : commerce de biens et notamment de produits agricoles et agro-alimentaires¹, propriété intellectuelle, transferts de technologie, services financiers, fin de la « manipulation » du taux de change, instance de résolution des conflits. Tout en étant ambitieux (les importations supplémentaires auxquelles s'est engagée la Chine sont substantielles), cet accord ne couvre évidemment pas les questions des subventions chinoises et, plus largement, du capitalisme parrainé par l'État chinois. S'il permet d'espérer une pause dans la guerre tarifaire, il n'immunise pas contre un déplacement des tensions sur d'autres sujets délicats et ne préjuge en rien d'une pacification durable des relations sino-américaines.

Par ailleurs, à l'issue de leur sortie de l'Union Européenne le 31 janvier, les Britanniques souhaitent voir définis les détails du futur partenariat avec l'Union Européenne (dont un accord de libre-échange) d'ici la fin de l'année 2020. Soumettre les négociations à un calendrier aussi ambitieux va générer des doutes sur la qualité de la relation à venir. Le risque d'un « Brexit sans accord commercial » va se substituer à celui d'un « Brexit sans accord ». Enfin, l'épidémie de Coronavirus et son impact sur la croissance chinoise (baisse de la demande interne) et mondiale (repli de la demande chinoise, flux touristiques, perturbation des chaînes de valeur) constituent désormais une source d'inquiétude majeure.

Les tensions politiques, géopolitiques et l'incertitude peuvent donc temporairement s'apaiser, mais n'ont pas vocation à disparaître durablement et continueront de peser sur le comportement d'investissement.

Certains signes préliminaires semblent indiquer que le recul du secteur manufacturier mais aussi du commerce mondial pourrait avoir atteint son point le plus bas. S'expliquant notamment par une amélioration dans le secteur de l'automobile, ce constat encourageant a néanmoins été dressé avant que l'épidémie de coronavirus n'isole la Chine pour une durée encore inconnue. Quant au secteur des services, il poursuit son expansion grâce à la bonne tenue des dépenses de consommation dopées par une croissance encore soutenue des salaires. Enfin, si l'investissement productif a fait preuve de résilience, son mouvement de repli se dessine. Justifié par l'incertitude sur la demande future, largement issue des inquiétudes relatives au commerce mondial, le repli est à la fois étrangement « prématuré » et encore contenu. Prématuré en ce qu'il n'intervient pas à la suite d'une dégénérescence classique du cycle, contenu en ce qu'il n'est pas encore généralisé et violent. Outre les États-Unis, la zone euro, fragmentée selon le degré d'exposition des pays au commerce mondial et au secteur manufacturier, fournit une bonne illustration. Après plusieurs années d'investissement faible, les entreprises se préparent à affronter le ralentissement sans capacités excédentaires, dont témoigne un taux d'utilisation des capacités en repli mais encore élevé, et semblent attentistes, ne répondant à l'érosion de leurs marges ni par un arrêt brutal de leurs dépenses en capital, ni par une réduction drastique de l'emploi.

Ce n'est pas sur l'investissement productif, ni sur le commerce mondial plus sensible à la croissance de l'investissement qu'à celle de la consommation, qu'il faudra compter pour soutenir la croissance : celle-ci reposera clairement sur les ménages.

Le marché du travail poursuit son ajustement à des rythmes divers et le recul des créations d'emplois ne se traduit pas encore par une remontée sensible du taux de chômage. La consommation devrait, en outre, être dopée par des salaires en légère progression et des gains de pouvoir d'achat entretenus par une inflation toujours très modérée. L'inflation sous-jacente restera faible, alors que, sans un sursaut de

¹ Les États-Unis ont décidé de renoncer à une taxe supplémentaire (essentiellement sur des biens de consommation grand public) et de réduire de moitié les droits de douane (de 15%) imposés en septembre sur 120 milliards de dollars d'importations en provenance de Chine. Le reste des droits déjà appliqués (25% sur 250 milliards de dollars) ne baisse pas. Environ 65% des importations américaines en provenance de Chine restent taxés. Pour rappel, en 2018, les importations américaines de biens et de services chinois ont atteint, respectivement, 540 et 18 milliards de dollars. Pour sa part, la Chine s'est notamment engagée à importer des États-Unis 200 milliards de dollars de biens et services supplémentaires en 2020-2021 par rapport à 2017, année au cours de laquelle les exportations américaines de biens et services vers la Chine avaient atteint 190 milliards de dollars.

la demande de pétrole ou une extension de l'accord OPEP+ visant à réduire la production, les prix du pétrole risquent de pâtir d'un excès d'offre. Sans regain de tensions au Moyen-Orient et sans action militaire significative frappant une installation pétrolière, les prix pourraient se retrouver confinés sous les 60 dollars dès le second semestre 2020.

Si la consommation des ménages permet d'espérer un ralentissement et non un effondrement de la croissance, l'équilibre entre emploi, salaires et marges des entreprises est néanmoins délicat. Dans un climat incertain, confrontées à un ralentissement des gains de productivité et à une érosion de leurs marges, les entreprises pourront-elles résister longtemps à un ajustement sévère de leurs coûts se traduisant par une réduction de l'emploi ? Si les entreprises ne procèdent pas à cet ajustement douloureux pour la croissance, les marchés actions pourraient bien entreprendre une révision à la baisse de leurs perspectives de profits.

Notre scénario retient un fléchissement de la croissance américaine vers 1,6%. Suscité par le reflux déjà bien amorcé de l'investissement et privé du soutien des dépenses publiques, ce repli (sous le taux potentiel) serait accompagné d'une inflation toujours modeste (1,9% en décembre 2020, en variation sur un an). En zone euro, dans laquelle, en ce tout début d'année, les indices de confiance se redressent et signalent une activité soutenue dans les services et la construction alors que le secteur industriel semble frémir, notre scénario table sur une croissance proche de 1% couplée à une inflation (1,1% en fin d'année) toujours bien inférieure à sa cible. Enfin, la croissance chinoise a été légèrement revue à la baisse pour ne plus atteindre que 5,7% en 2020 : une érosion limitée grâce à la mise en œuvre de soutiens budgétaire et monétaire offensifs.

Alors que les grandes Banques centrales ont entrepris des revues stratégiques de leurs politiques respectives, la tentation de l'assouplissement monétaire restera donc puissante.

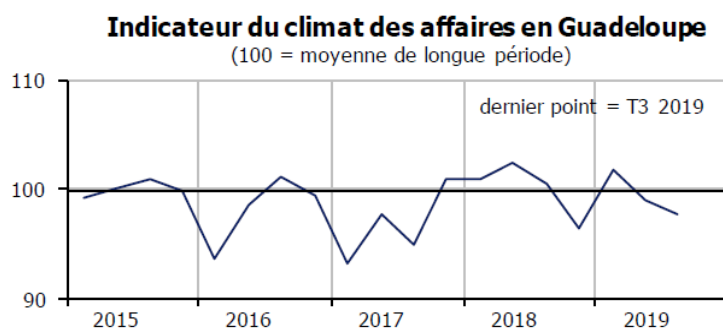
Après avoir réagi très rapidement et très en amont du ralentissement, puis avoir opté pour le « mode pause », la Réserve Fédérale devrait finir par succomber à la tentation de l'assouplissement : notre scénario retient l'hypothèse d'une nouvelle baisse du taux des Fed Funds préventive et limitée à 25 points de base en 2020. La BCE n'y résistera pas : aucune hausse de taux (voire une baisse du taux de dépôt de 10 points de base, intégrée dans nos prévisions en 2020), extension du *Quantitative Easing* avec une augmentation de la limite de détention d'un titre de 33% à 50%, *forward guidance*. La Banque d'Angleterre y cédera également. Seule la Banque du Japon, qui connaît les dommages collatéraux des excès, ne serait pas tentée.

Tout concourt, de nouveau, au maintien de taux longs « core » faibles : matérialisation des ralentissements économiques, inflations indolores, politiques monétaires accommodantes, climat empreint de risques avérés ou latents. Notre scénario retient des taux longs (10 ans) souverains à 1,60% et -0,45% en décembre 2020 pour, respectivement, les États-Unis et l'Allemagne. Ce ne sera pas pour déplaire aux primes de risques des marchés obligataires « périphériques » et aux marchés actions : de leur résistance dépendent l'effet de richesse et la consommation des ménages, ingrédient essentiel d'un scénario de ralentissement et non d'effondrement de la croissance.

3.1.2 Environnement local et positionnement de la CR sur son marché

Le produit intérieur brut de la Guadeloupe s'élevait à 9,2 milliards d'euros, soit une progression en valeur de 2,5% en un an. En volume, la croissance s'établit à 1,5%, ce qui reste un résultat correct, loin néanmoins des 3,4% de 2017.

L'indicateur du climat des affaires baisse de 1,2 point au troisième trimestre par rapport au deuxième trimestre. Il s'établit à 97,7 points, en dessous de sa moyenne de longue période. Dans le détail, ce sont les anticipations des professionnels interrogés par IEDOM qui pèsent sur l'indicateur alors que l'activité résiste. En particulier, ils prévoient une dégradation de leur trésorerie et des délais de paiement pour la fin d'année.



Source : Enquête de conjoncture IEDOM.

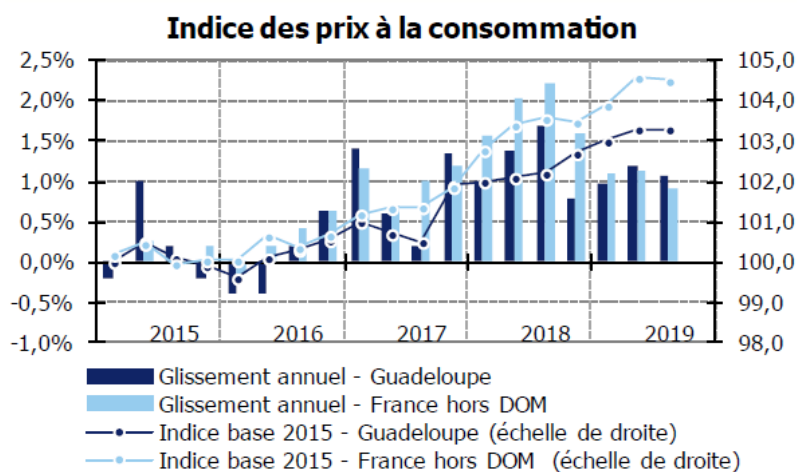
La consommation des ménages ralentit malgré une légère baisse des prix (-0,3%). Sur le marché de l'emploi, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A (DEFM A) recule à fin septembre (-1,2% sur trois mois). En parallèle, l'investissement privé poursuit sa progression. Du côté du commerce extérieur, les exportateurs augmentent (+1,0%) et les importations diminuent (-0,6%).

À l'échelle sectorielle, la progression de l'activité est hétérogène. Les secteurs des industries agroalimentaires (IAA), du BTP et des autres services marchands s'inscrivent dans une dynamique positive. Dans le secteur des autres industries, l'activité se stabilise, tandis qu'elle est mitigée dans le secteur du tourisme. Le secteur primaire et celui du commerce enregistrent des résultats moins favorables.

Au troisième trimestre 2019, l'indice des prix à la consommation (IPC) des ménages diminue de 0,3 % sur trois mois.

Cette évolution s'explique par des prix de l'énergie moins élevés (-4,1 %), tirés à la baisse par les prix des produits pétroliers (-6,3 %). Les prix des produits manufacturés restent stables au troisième trimestre 2019. À l'inverse, les prix de l'alimentation sont en hausse (+0,9 %) par rapport au trimestre précédent.

Sur un an, l'IPC progresse de 0,8 %. Cette hausse s'observe sur l'ensemble des prix à l'exception des produits manufacturés qui sont stables.

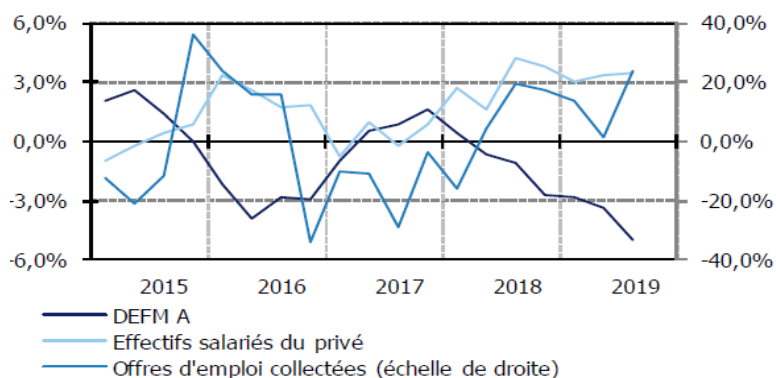


Source : Insee.

Fin septembre 2019, 53 090 demandeurs d'emploi de catégorie A (DEFM A) sont recensés par Pôle emploi, soit une baisse de 1,2 % sur le trimestre. En parallèle, le nombre d'offres d'emploi collectées en moyenne et les effectifs salariés du privé progressent (respectivement +20,3 % et +0,8 %).

Sur un an, le nombre de DEFM A, diminue de 5,0 %, tandis que les offres d'emplois collectées en moyenne et les effectifs salariés du secteur privé augmentent (respectivement +23,9 % et +3,5 %).

DEFM A, offres d'emploi collectées et effectifs salariés du privé (glissement annuel, données CVS)



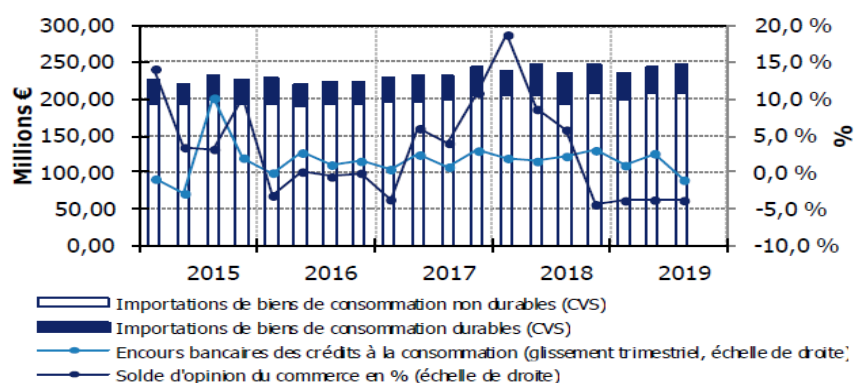
Sources : DIECCTE, ACOSS.

Au troisième trimestre 2019, les importations de biens de consommation des ménages ralentissent (+1,0 % après +3,0 % au deuxième trimestre). Les importations de biens de consommation non durables progressent modérément (+0,4 % après +4,5 %). Plus précisément, les importations de produits agroalimentaires enregistrent un léger fléchissement (-0,2 % après +4,7 %), tandis que les autres biens de consommation non durables s'orientent à la hausse (+1,0 %). En parallèle, les importations de biens de consommation durables augmentent (+4,9 %, après -4,7 %).

Le nombre d'immatriculations de véhicules neufs est en forte augmentation (+20,5 %). Cette évolution fait suite à un nombre d'immatriculations particulièrement faible au premier semestre 2019. Les consommateurs avaient anticipé leurs achats de véhicules au troisième trimestre 2018 en raison de l'entrée en vigueur d'une nouvelle norme européenne d'homologation des véhicules neufs plus contraignante. Globalement sur l'année, le nombre d'immatriculations diminue de 6,6 %, ce qui est corroboré par l'encours des crédits à la consommation qui s'oriente à la baisse pour la première fois depuis 2016 (-1,1 % après +2,6 % au deuxième trimestre).

En glissement annuel, les importations de biens de consommation non durables s'inscrivent en hausse (+7,4 %), tandis que les importations de biens de consommation durables reculent (-7,1 %). Par ailleurs, les professionnels du secteur du commerce interrogés par l'IEDOM font état d'une dégradation de leur activité au troisième trimestre.

Indicateurs de la consommation des ménages



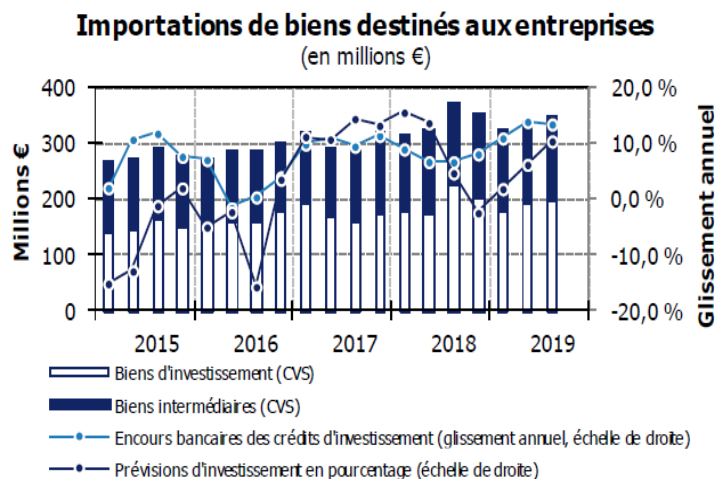
Sources : Douanes, IEDOM.

D'après l'enquête de conjoncture menée par l'IEDOM, l'investissement privé devrait augmenter sur les douze prochains mois.

Au troisième trimestre 2019, les importations de biens intermédiaires et de biens d'investissement augmentent (respectivement +2,8 % après -0,2 % et +2,2 % après +8,1 %).

Les crédits d'investissement de l'ensemble des agents économiques progressent au troisième trimestre (+0,5 % après +0,9 %) de même que les crédits immobiliers (+1,1 % après +0,8 %).

En glissement annuel, les importations de biens intermédiaires s'orientent à la hausse (+3,3 %). Les importations de biens d'investissement, quant à elles, diminuent (-13,0 %). Sur un an, l'encours des crédits d'investissement augmente de 13,6 %. L'encours des crédits immobiliers croît mais dans des proportions moindres (+0,7 % après +1,0 % au deuxième trimestre).



Sources : Douanes et IEDOM.

Au troisième trimestre 2019, les exportations enregistrent une augmentation de 1,0 %, portées par les exportations de biens d'investissement (+18,5 %). Les exportations du secteur des IAA et du secteur primaire progressent (respectivement +12,3 % et +4,8 %).

En parallèle, les importations s'orientent à la baisse (-0,6 %). Dans le détail, ce sont les importations d'énergie qui diminuent (-11,5 %). Hors énergie, les importations progressent de 1,4 %. En particulier, les importations de biens de consommation, durables et non durables, augmentent (respectivement +4,9 % et +0,4 %). Les importations de biens intermédiaires et de biens d'investissement croissent respectivement de 2,8 % et de 2,2 %.

En glissement annuel, les exportations augmentent de 20,7 % et les importations diminuent de 2,1 %.

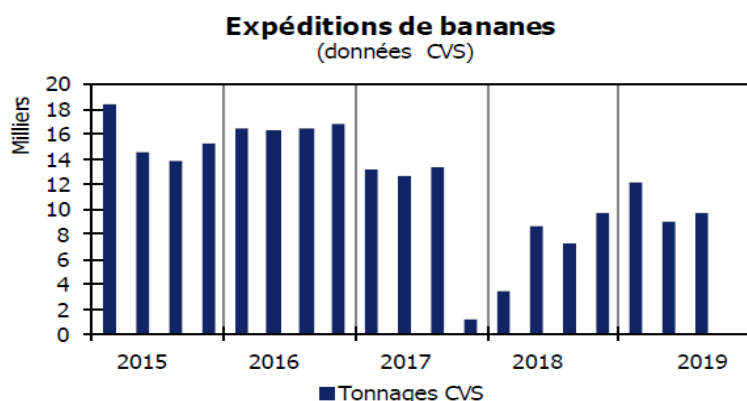
Malgré un climat des affaires dégradé, les chefs d'entreprise interrogés par l'IEDOM font état d'une activité bien orientée au troisième trimestre 2019. En particulier les secteurs des IAA, du BTP et des autres services marchands enregistrent de bons résultats. Pour le secteur des autres industries, l'activité est stable, tandis que le secteur primaire et le commerce peinent à décoller. L'activité touristique est quant à elle mitigée.

En matière de financement, les encours des crédits accordés au secteur primaire et au secteur touristique progressent (respectivement +6,7 % et +3,8 % sur trois mois). L'encours des crédits du secteur du commerce est stable, tandis qu'il diminue dans les secteurs du BTP, des industries et des autres services marchands (respectivement -2,9 %, -2,8 % et -0,8 %).

Le secteur **primaire** n'a pas encore retrouvé le niveau d'activité d'avant Irma. Les exportations de bananes augmentent de 8,0 %. Par ailleurs, le volume de porcins abattus diminue (-5,0 % sur trois mois) ainsi que les abattages de bovins (-1,2 %).

Les exportations du secteur des **IAA** augmentent (+12,3 %), tandis que les importations de produits agroalimentaires sont stables. Les exportations de l'industrie sucrière sont bien orientées (+37,3 %).

Toutefois, les exportations de rhum reculent (-24,0 % pour le rhum agricole et -0,6 % pour le rhum industriel). Globalement, les professionnels du secteur des IAA jugent de manière positive le troisième trimestre, mais s'attendent tout de même à une stabilisation de l'activité au trimestre suivant.



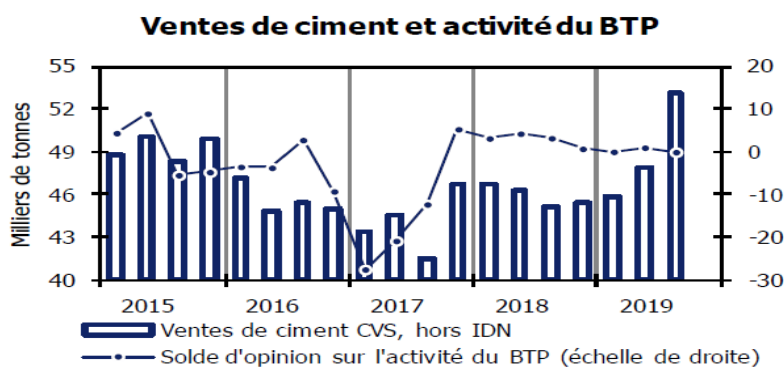
Sources : CIRAD, CVS IEDOM.

L'activité des **autres industries** est stable au troisième trimestre. Les professionnels du secteur anticipent une amélioration au quatrième trimestre.

Dans le secteur du **BTP**, les ventes de ciment sont en hausse au troisième trimestre (+11,0 %). Les ventes de ciment en vrac, destinées aux grands chantiers, augmentent de 16,7 % (CVS). La hausse est plus modérée dans le cas des ventes en sac, destinées principalement aux particuliers (+1,4 %). Les effectifs salariés du secteur augmentent également (+3,1 %).

Sur le marché immobilier, le nombre de permis de construire progresse sensiblement (+41,7 %). Début 2019, certaines communes n'avaient pas encore adopté de plan local d'urbanisme et délivraient les permis de construire selon le règlement national d'urbanisme. Ce dernier, plus contraignant, avait conduit à la baisse du nombre de permis délivrés. Désormais, plusieurs communes ont adopté leur plan local d'urbanisme avec pour conséquence une hausse du nombre de permis de construire accordés.

D'autre part, les chantiers d'envergure tels que le CHU, la construction de la nouvelle prison ou encore l'agrandissement de l'aéroport se poursuivent et contribuent aux résultats positifs du secteur. Les professionnels interrogés par l'IEDOM jugent le niveau d'activité stable au troisième trimestre. Cependant, ils sont optimistes quant au quatrième trimestre.



Sources : IEDOM, Lafarge Ciments Antilles.

D'après l'enquête de conjoncture de l'IEDOM, l'activité du secteur du commerce se dégrade au troisième trimestre. L'octroi de mer décroît (-1,3 %). Dans le commerce automobile, le nombre d'immatriculations de véhicules neufs des particuliers s'inscrit en nette hausse (+20,5 %). En effet, la première partie de l'année a été marquée par des ventes moins importantes. En effet une partie des achats de véhicules avait été anticipée au troisième trimestre 2018. Cette stratégie permettait ainsi de précéder la mise en application d'une nouvelle norme européenne d'homologation des véhicules neufs plus contraignante.

Les chefs d'entreprise interrogés restent pessimistes concernant l'activité du quatrième trimestre. Selon les professionnels du secteur du **tourisme**, l'activité s'améliore. Dans l'hôtellerie traditionnelle, le nombre de nuitées augmente de 1,1 %. Cependant, la fréquentation touristique de l'île marque le pas : le nombre de passagers (hors transit) à l'aéroport diminue (-2,4 %). L'activité du secteur devrait se stabiliser au quatrième trimestre 2019.

D'après l'enquête de conjoncture de l'IEDOM, l'activité des **autres services marchands** est bien orientée au troisième trimestre. Cette dynamique devrait perdurer au quatrième trimestre.

3.1.3 Activité de la Caisse Régionale au cours de l'exercice

Le Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe a conduit en 2019 son développement dans un contexte « zone euro » dans lequel nous devons nous habituer à une nouvelle normalité avec au menu, une croissance molle, l'absence d'inflation, des taux durablement bas et un climat d'incertitude qui pousse les épargnants à l'attentisme.

Dans cet environnement peu favorable, le modèle de la Caisse Régionale et la puissance du groupe Crédit Agricole ont assuré une régularité de sa performance.

Ainsi dans un marché des crédits dynamique, la part de marché du Crédit Agricole est en progression régulière depuis 3 ans à 25.3 % au même rythme que le marché selon les chiffres de l'IEDOM.

Dans le détail pour le marché des particuliers la performance est particulièrement remarquable dans le domaine de l'habitat qui atteint son plus haut niveau historique à 28.8 % de part de marché, positionnant la banque comme le leader dans cette activité. L'activité en crédit à la consommation reste elle aussi dynamique avec une part de marché stable à 21.5 %.

Dans le détail pour les clientèles spécialisées, le Crédit Agricole maintient sa position de challenger agile avec une part de marché de 26.8 % en progression avec une position très forte sur les entreprises individuelles et en développement sur les sociétés non financières.

Sur le marché de la collecte atone, la part de marché du Crédit Agricole est en progression sur un an pour atteindre 22.9 % tout en ayant rattrapé la dynamique du marché dans le courant de l'année.

Dans le détail pour le marché des particuliers les meilleures performances se situent sur l'épargne réglementée et l'assurance vie tirée par les relais de croissance que sont la Banque Privée et Saint Barthélemy.

Dans le détail pour les clientèles spécialisées, le Crédit Agricole poursuit sa progression régulière dans la captation des flux des entreprises et les placements de leurs avoirs financiers.

Le fonds de commerce

Le nombre de clients s'établit à 157 166 et le taux de conquête brute à +2,73% en baisse par rapport à 2018, liée à la nouvelle politique d'entrée en relation.

En 2019, la Caisse régionale a poursuivi sa politique d'équipement de ses clients en services à valeur ajoutée.

L'attrait du Crédit agricole mutuel de Guadeloupe sur son marché est la traduction de notre politique de conquête, le nombre d'entrée en relation s'établit à 4 291 nouveaux clients, dont 3 071 clients particuliers.

Cette diminution s'explique par une politique d'entrée en relation plus ciblée depuis deux ans.



L'activité crédit

L'année 2019 s'est écoulée dans un contexte de taux de marché durable bas, la Caisse régionale enregistre une baisse du rendement de ses marges de crédit.

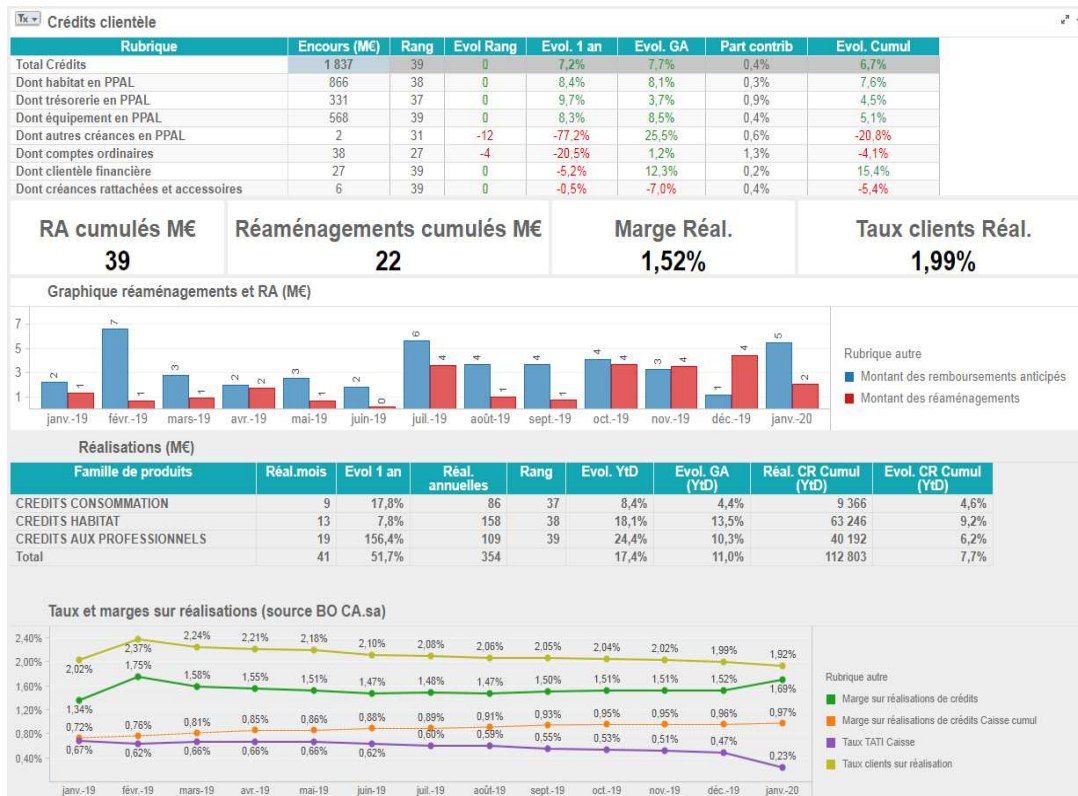
Le marché immobilier, très bien orienté, affiche des records absolus, ce dynamisme s'explique notamment par des conditions de crédit très favorables, permettant à des ménages de profiter des taux bas pour acquérir des logements et développer leur patrimoine, ainsi que leur consommation. Cependant du point de vue de la performance financière, le rendement des crédits a été sous pression, entraînant une baisse du taux de rendement du stock de crédit qui passe de 2,83% contre 3,06% en 2018.

L'encours de crédit habitat aux ménages reste très dynamique en 2019, +8,4%, affichant une hausse historique après +6,7% à fin 2018, permettant de compenser la faiblesse des marges de taux par un effet volume, mais demeure toutefois en deçà des objectifs. On note également un allongement de la durée des crédits (18 ans en moyenne en 2019 après 15 ans en 2016).

Les crédits à la consommation sont en hausse marquée, 3,7% après 3,9%, avec une décélération sur la fin d'année, par le ralentissement cyclique des achats de biens durables.

Les crédits à l'équipement affichent un record historique +8,3% soit un encours de 568 Millions € contre 525 Millions € en 2018.

Avec une part de marché crédit en légère hausse à 25,3% au 31 décembre 2019, la Caisse régionale joue son rôle de principal acteur économique du financement de l'économie locale. Elle renforce ses positions sur le marché de l'habitat pour atteindre une part de 28,8% à fin décembre dernier.



L'activité collecte

En 2019, l'encours total de placements s'accroît 2 201 Millions €, après 2 109 Millions en 2018, du fait du niveau très faible des taux de marché, à court et long terme. Cela avantage la collecte monétaire soutenue principalement par les dépôts à vue de +48 Millions et de l'assurance vie de +27 Millions. A noter un déclin modéré des DAT. Malgré des taux de rémunération de plus en plus faibles, l'encours s'établit à 82 M€ (hors dettes rattachées), à fin décembre 2019.

Avec une collecte qui progresse de 92M€, la Caisse régionale demeure le premier banquier de la place avec 22,9% de part de marché et poursuit sa démarche de banquier au service de ses clients.



L'activité assurance biens et des personnes

Le nombre de contrats d'assurances souscrits par nos clients poursuit sa progression. En effet, la Caisse assure la gestion de 120 889 contrats, soit une progression 1,3%. Cette performance nous permet d'être le Banquier Assureur de référence de la Guadeloupe.

Nombre de contrats d'assurance							
Famille de produits	Stock de contrats	Rang	Evol. 1 an	Part contrib	Evol. GA	Evol. Cumul	
ASSURANCES PREVOYANCE	34 613	37	0,4%	0,9%	2,7%	3,3%	
ASSURANCES IARD	86 276	37	1,5%	0,8%	4,2%	4,8%	

Production nouvelle de contrats d'assurance							
Famille de produits	Nb contrats du mois	Evol. 1 an	Nb contrats annuel	Rang	Part contrib sur le cumul annuel	Evol. GA	Evol. cumul
ASSURANCES PREVOYANCE	143	-19,7%	3 101	38	0,7%	15,1%	46,8%
ASSURANCES IARD	540	-8,6%	8 283	38	0,4%	7,1%	5,8%

Les services

Compte de service et compte à composer						
	Nombre	Rang	Evol. 1 an	Part contrib	Evol. GA	Evol. Cumul
Comptes à composer	38 738	37	20,6%	0,6%	14,4%	10,0%
Comptes services	35 132	35	-15,7%	0,8%	-11,9%	-9,4%

Les moyens humains et techniques

Dans cet environnement difficile, la Caisse régionale confirme sa position de leader du marché gadeloupéen. Cette place de leader se traduit par une proximité forte faisant du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe le premier établissement par le maillage du territoire avec 27 points de vente, 83 automates, 7 points verts et un effectif total de 447 collaborateurs (CDI, CDD et apprentis) à fin décembre 2019.

3.1.4 Les faits marquants

Une année d'exception, durant laquelle l'entreprise a connu une belle transformation et elle continue, portée par notre projet d'entreprise DECLIK2021.

Le Projet DECLIK

Le projet Déclick2021 initié officiellement le 19 Octobre 2017 sur 4 ans, est dans sa 3ème année et a pour ambition d'asseoir la stratégie de développement du Crédit agricole de Guadeloupe.

Il est basé sur 5 piliers :

- Satisfaction Client
- Développement ciblé et omni canal
- Performance et Agilité
- Mobilisation des Salariés et des Administrateurs
- Utilité au territoire et sociétariat

Ce projet se veut ambitieux et co-construit avec les acteurs de l'entreprise (Salariés et Administrateurs).

A ce jour, ce sont 250 personnes qui y ont pris part et qui ont réussi à élaborer, créer et innover par l'intermédiaire d'actions concrètes au service des clients, des salariés et de l'entreprise.

Au total, les groupes de travail des 2ème premières sessions ont produits 119 actions dont 62 actions ont été réalisées et 57 sont en cours. Parmi les succès portés par ces actions : l'agence succession, le 3XCB, les agences Trajectoire, la Fondation et ses appels à projets, le numéro unique, la montée en puissance du digital avec la SEH, le PEAP, la SEA, l'appliquatif « MA BANQUE »....

Une mobilisation à la réflexion et aussi à la mise en œuvre qui a permis la réalisation d'avancées significatives, qui concourent au développement de la Caisse régionale de Guadeloupe sur son territoire, à sa santé financière et à son équilibre dans un environnement bancaire et économique ultra concurrentiel.

Une troisième session est à venir courant 2020.

Notre Leitmotiv : « **Devenir l'entreprise référente e la satisfaction client, durablement rentable, pour développer notre modèle de Banque Régionale de Plein Exercice (BRPE) utile au territoire** »

Les choix stratégiques d'hier, nous donnent aujourd'hui raison.

Fondation Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe

Notre Fondation Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe a pris son envol. Grâce à ses actions, elle consolide les valeurs de proximité de responsabilité de solidarité et d'utilité au territoire. Valeurs portées par la Caisse régionale et le réseau des Caisses locales.

Les deux thématiques retenues à l'occasion du 1er appel à projets en 2018/2019 avaient pour thèmes :

- La jeune parentalité
- Environnement et santé

3 associations ont été sélectionnées et soutenues financièrement pour un montant total de 38 500.00 Euros pour l'utilité, l'application concrète et mesurable de leurs projets sur le territoire.

La Fondation poursuit ses actions de mécénat au service du territoire avec son 2ème appel à projets 2019/2020 axé autour de deux thèmes qui tiennent compte des réalités sociales et sociétales actuelles :

- Les solidarités face à l'évolution numérique en faveur du vivre ensemble sur le territoire guadeloupéen
- Les initiatives guadeloupéennes entrepreneuriales et innovantes créatrices d'emploi.

Hors appel à projets, La Fondation Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe a également pris l'engagement d'aider financièrement la SNSM (Société Nationale de Sauveteurs en Mer) Délégation Guadeloupe sur 3 ans, reconnue pour ses actions humanitaires.

Agences TRAJECTOIRE

Nos 6 nouvelles agences TRAJECTOIRE avec une haute technologie,

En effet, la Caisse régionale a initié en 2018, un vaste chantier de modernisation de ses agences.

Après des travaux qui ont animé l'année 2018, ce début d'année 2019 a été marqué par l'ouverture de 2 agences NFA au Cœur de Jarry, puis s'en est suivi de l'ouverture de 4 agences NFA. C'est la combinaison d'un regroupement de plusieurs agences, pour permettre à la Caisse régionale d'avoir des espaces plus collaboratifs pour une prise en charge plus rapide et mieux accueillir ses clients.

La Caisse régionale est axée sur la qualité de l'accueil et l'amélioration des délais de prise en charge des demandes des clients dans ces nouvelles agences Trajectoire orienté : Satisfaction client, développement ciblé et omni-canal, a contribué positivement à l'IRC agence.

La stratégie globale visée par la Caisse régionale de Guadeloupe, c'est « concentrer nos énergies sur une trajectoire commune et partagée, celle du renforcement de la satisfaction des clients et des collaborateurs »

Mais aussi, renforcer et valoriser la démarche Relation Client initiée depuis 4 ans et améliorer notre IRC.

Nous adapter aux nouveaux modes de consommation afin de mieux servir nos clients

Nous positionner comme une vraie banque relationnelle de proximité ancrée sur les réalités de notre marché et notre statut de banque coopérative

Améliorer notre efficacité commerciale sur tous les canaux en intensifiant notamment l'accès à distance en mode multicanal.

Créer de nouvelles conditions de travail et de fonctionnement efficaces pour les collaborateurs, satisfaisantes pour les clients et rentables pour la Caisse régionale.

Regrouper dans un premier temps 8 Agences existantes au sein de 5 nouvelles « Agences Trajectoires » et réduire ainsi les charges de fonctionnement afin de sécuriser les possibilités de poursuivre demain l'amélioration des points de vente.

Des projets et des investissements conséquents et structurants qui changent l'image de notre entreprise auprès de nos clients et sociétaires, comme les agences Trajectoire, la gestion Prévisionnelle des emplois, la formation managériale, les portefeuilles clients, les horaires d'ouverture des agences

L'indice de recommandation clients (IRC agence)

On est passé d'un IRC agence structurellement négatif en 2012, à un IRC (indice de recommandation client) Agence structurellement positif.

Nos initiatives multiples à l'intention du handicap, de Guadeloupéens et Guadeloupéennes sans diplôme ou confrontés aux difficultés de trouver un emploi, notre Offre sociétaire revisitée avec l'ajout de plus de 15 nouveaux partenaires sur les avantages extra-bancaires

Nos initiatives sur l'inclusion numérique (appel à projet) et l'animation de 90 ateliers numériques avec la participation de près de 300 clients et sociétaires durant la semaine du sociétariat qui a eu lieu en Novembre 2019, les actions fédératrices des caisses locales

Toutes ces actions nous font progresser dans le bon sens, avec un indice de recommandation positif (+33) ;

Avec une progression de plus de 13.000 sociétaires en 3 ans (19%), cela peut paraître beaucoup et pourtant 58.000 sociétaires, cela ne représente que 37 % de notre clientèle,

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe est résolument engagée dans une démarche de satisfaction et d'amélioration de ses services afin d'offrir le meilleur de la Banque Assurance à ses clients en Guadeloupe. En 2019, l'IRC Agence global », évolue positivement pour s'établir à +23,1atteint +23,1 (Vs +4,9 en 2019). Un trend haussier confirmé, avec un IRC > 30 d'août à décembre 2019. Ce point de satisfaction est la conjonction de 2 évolutions positives :

- La baisse du nombre de détracteurs
- La hausse du taux de rappel

Village by CA

2019 : Les fondations du village by CA

En effet la gouvernance a décidé de jouer la synergie groupe en se prononçant favorablement pour l'implantation de son VILLAGE BY CA.

C'est un concept réussi dans le groupe Crédit –Agricole, et qui a pour finalité :

- D'accélérer l'innovation dans des domaines à fort impact sociétal
- De créer de la valeur sur les territoires
- D'accompagner la transformation du crédit agricole.

Pour ce faire le Village by CA met en relation start-ups et entreprises partenaires pour faire émerger des projets à fort potentiel sur le territoire. Par conséquent il se positionne comme un accélérateur d'innovation et un créateur de valeur.

L'objectif étant une ouverture pour le second semestre 2020 avec des start-ups sélectionnées dans nos domaines d'excellence que sont l'agro-alimentaire, le logement, la santé et le bien vieillir, les économies d'énergie, avec des extensions vers les secteurs du développement durable, les énergies renouvelables, la mer, le tourisme.

Le « Village by CA Guadeloupe » sera implanté dans les bâtiments à l'entrée de la CAISSE REGIONALE et sera conçu pour accueillir dans un horizon de trois ans, une quinzaine de start-ups qui bénéficieront d'un accompagnement personnalisé et des espaces de co-working, privatifs ainsi que d'une salle de réunion configuré pour recevoir de la visio-conférence.

C'est le défi que relève la Caisse régionale de Guadeloupe pour le développement du territoire.

Enfin, la création en début d'année de la 17ème Caisse Locale à Saint-Barthélemy de plein exercice et qui débute cette année sa 1ère assemblée générale.

Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2019

Le 23 mai 2019, une nouvelle opération de titrisation (FCT Crédit Agricole Habitat 2019) a été réalisée au sein du groupe Crédit Agricole, portant sur les créances habitat des 39 Caisses régionales. Cette transaction est le second RMBS français auto-souscrit du Groupe. Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat par les 39 Caisses régionales et LCL au « FCT Crédit Agricole Habitat 2019 » pour un montant de 15 milliards d'euros et une souscription le même jour par les établissements ayant cédé les crédits, des titres émis par le FCT.

Dans le cadre de cette titrisation, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 32.58 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2019. Elle a souscrit des obligations seniors pour 27.9 millions d'euros et pour 4.7 millions d'euros des titres subordonnés.

4. Analyse des comptes

4.1 Analyse des comptes consolidés

4.1.1 Présentation du groupe de la Caisse Régionale

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe présente des comptes consolidés en appliquant les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

En accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle régionale constitué de la Caisse Régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

Le périmètre de consolidation de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe a évolué au cours de l'année 2019 :

Le Groupe est donc constitué de :

- La Caisse Régionale de Crédit Agricole de Guadeloupe
- 17 Caisses Locales de Crédit Agricole affiliées à la Caisse Régionale
- Les FCT CA Habitat 2015, 2017, 2018 & 2019, issues des opérations de titrisation des créances habitat de la Caisse régionale réalisées en Octobre 2015, Février 2017, Avril 2018 et Mai 2019.

Ces sociétés sont toutes consolidées selon la méthode de l'Intégration Globale.

4.1.2 Contribution des entités du groupe de la Caisse Régionale

Les filiales représentent un impact contributif d'environ 3% dans le résultat net consolidé

<i>En milliers d'€</i>	Contribution au PNB consolidé du groupe de la CR	Contribution au résultat Brut d'exploitation consolidé du groupe de la CR	Contribution au résultat net consolidé du groupe de la CR
Caisse régionale	117 087	40 895	25 837
Caisses locales	255	94	91
STT	-234	-234	-584

4.1.3 Résultat consolidé

Montant en K€	2018	2019	Variations	
			Montants	%
PNB	115 707	117 108	1 401	1,2%
Charges générales d'exploitation	-75 627	-72 920	-2 707	-3,7%
Résultat brut d'exploitation	37 446	40 755	3 309	8,1%
Coût du risque	-2 350	-5 473	3 123	57,1%
Résultat d'Exploitation	35 096	35 282	186	0,5%
Résultat avant impôt	34 935	34 898	-37	-0,1%
Impôt sur les bénéfices	-11 233	-9 554	-1 679	-17,6%
Résultat net	23 702	25 344	1 642	6,5%
Résultat net part du groupe	23 702	25 344	1 642	6,5%

Le PNB consolidé 2019 s'élève à 117,1M€ contre 115,7 en 2018, en hausse de +1,2% ;

Le PNB consolidé de la Caisse régionale s'élève à 117,1M€ en hausse de 1,2% et les CFN enregistre une baisse de 3,7% pour se situer à 72,9M€. Les principaux impacts par rapport aux comptes individuels sont essentiellement liés aux retraitements sur :

- L'annulation des soultes de résiliation des dérivés de swaps de macro-couverture pour 1,1M€,
- Impact de l'étalement de restructuration du prêt Eureka pour -0,1M€,
- Retraitement du portefeuille de titres pour -28K€, lié à la variation de la juste valeur par résultat et à l'annulation des provisions pour dépréciation durable,
- Impact de l'annulation de la provision pour dépréciation des créances douteuses pour 0,5M€.

Par ailleurs, la première application de la norme IFRS16 aux contrats identifiés comme des contrats de location a eu un impact non significatif au 31 décembre 2019.

A noter sur l'impôt sur les bénéfices enregistre une baisse pour se situer à 9,6M€, et se décompose comme suit :

- D'impôt courant de 11,1 M€
- D'impôt différé de -1,5 M€ lié au retraitement

Enfin, après retraitement, le résultat consolidé s'établi à 25,3M€ au 31/12/2019 contre 23,7M€ au 31/12/2018, en raison de la baisse des charges.

4.1.4 Bilan consolidé et variations des capitaux propres

Bilan ACTIF (en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018	Variation	
			Montants	%
Caisse, banques centrales	55 180	46 562	8 618	18,51%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	44 107	42 153	1 954	4,64%
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	99	146	-47	-32,19%
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>	44 008	42 007	2 001	4,76%
Instruments dérivés de couverture	3 568	4 039	-471	-11,66%
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	163 362	154 620	8 742	5,65%
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>			0	
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>	163 362	154 620	8 742	5,65%
Actifs financiers au coût amorti	1 940 220	1 831 904	108 316	5,91%
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>	158 196	169 740	-11 544	-6,80%
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>	1 781 786	1 656 730	125 056	7,55%
<i>Titres de dettes</i>	238	5 434	-5 196	-95,62%
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	1 000	-2 018	3 018	-149,55%
Actifs d'impôts courants et différés (1)	15 891	14 696	1 195	8,13%
Comptes de régularisation et actifs divers	58 438	82 962	-24 524	-29,56%
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées			0	
Participation dans les entreprises mises en équivalence			0	
Immeubles de placement	5	19	-14	-73,68%
Immobilisations corporelles	35 609	30 363	5 246	17,28%
Immobilisations incorporelles	16	352	-336	-95,45%
Ecarts d'acquisition			0	
TOTAL DE L'ACTIF	2 317 396	2 205 652	111 744	5,07%

Bilan PASSIF (en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018	Variation	
			Montants	%
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	109	157	-48	-30,57%
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	109	157	-48	-30,57%
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>			0	
Instruments dérivés de couverture	17 458	11 108	6 350	57,17%
Passifs financiers au coût amorti	1 825 564	1 747 334	78 230	4,48%
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>	877 540	811 095	66 445	8,19%
<i>Dettes envers la clientèle</i>	943 021	930 841	12 180	1,31%
<i>Dettes représentées par un titre</i>	5 003	5 398	-395	-7,32%
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux			0	
Passifs d'impôts courants et différés	62	851	-789	-92,71%
Comptes de régularisation et passifs divers	60 738	61 335	-597	-0,97%
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées			0	
Provisions	25 710	27 361	-1 651	-6,03%
Dettes subordonnées	30 068	30 068	0	0,00%
Total dettes	1 959 709	1 878 214	81 495	4,34%
Capitaux propres	357 687	327 438	30 249	9,24%
Capitaux propres part du Groupe	357 687	327 438	30 249	9,24%
Capital et réserves liées	51 400	51 378	22	0,04%
Réserves consolidées	251 256	229 666	21 590	9,40%
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	29 687	22 692	6 995	30,83%
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées			0	
Résultat de l'exercice	25 344	23 702	1 642	6,93%
Participations ne donnant pas le contrôle			0	
TOTAL DU PASSIF	2 317 396	2 205 652	111 744	5,07%

Le bilan consolidé s'élève à 2 317,4 M€ en 2019 en hausse de 3,7% par rapport à 2018. L'application de la norme IFRS 16 n'a pas eu d'impact sur les capitaux propres.

Il diffère principalement du bilan social par le retraitement des opérations suivantes :

- La comptabilisation à la valeur de marché des instruments financiers.
- Des actifs d'impôt courant différés liés aux décalages temporaires des provisions pour risques et charges non déductibles

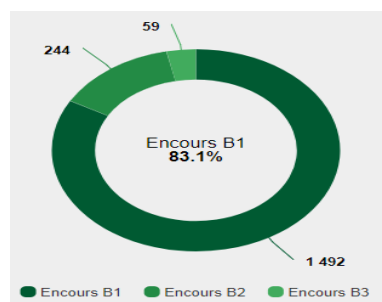
Les principales variations portent sur les postes suivants :

Actif :

- Les prêts et créances sur la clientèle : l'encours global de créances avec la clientèle à fin 2019 s'élève à 1 781M€ contre 1 657M€ en 2018, soit une progression de 7,55%.
 - Le volume global de réalisations de nouveaux crédits s'établit à 354M€ en progression de 8,9% par rapport à 2018 (325M€). Dans le détail, sur le marché des particuliers, l'encours global de crédit hors créances accessoires et rattachées est de 244M€ contre 220M€ en 2018, en progression de 10,9% sur l'année 2018, du fait de la progression des encours de crédits de trésorerie de 17,8% et des encours habitat de 7,8%.
 - Concernant les professionnels, les entreprises et les collectivités, les réalisations ont atteint un montant de 110M€ contre 102M€ en 2018 (hors créances rattachées), soit une hausse de 7,8%, liée essentiellement à l'activité sur les entreprises plus soutenue qu'en 2018. L'encours aux professionnels, aux entreprises et aux collectivités hors créances accessoires et rattachées s'élève à 709 M€ contre 663 M€ en 2018 en hausse de 6,9%.
 - Enfin, en matière de financement à l'agriculture, les réalisations 2019 s'élèvent à 11M€ contre 7M€ en 2018 (hors créances rattachées). L'encours des crédits à l'agriculture s'établit à 19 M€ contre 18 M€ en 2018 (hors créances rattachées) en hausse de +3,3%.
- Les actifs financiers à la JV par résultat est composé essentiellement de titres de placement :
 - Fonds dédié « Force CAM Avenir » géré par Amundi pour 36,1 M€
 - De titres DEXIA pour 5,1M€
 - De titre PAPREC pour 1,9 M€
 - Et de TSDI PREDICA pour 0,5M€
- Les prêts et créances sur la clientèle

Le taux de défaut s'établit à 2,86%, contre 2,91% en décembre 2018,

- L'encours EAD à fin décembre 2019 est de 2 033 M€, le RWA 667M€ pour un EL à 41 M€
- Le traitement des provisions IFRS pour l'arrêté au 31 décembre a fait ressortir une provision à 31,9M€ en conservant le stress revu à la baisse en novembre pour la filière COLPUB. Cette provision est quasi identique à celle de fin décembre 2018.
- A noter toutefois, qu'une provision forfaitaire a été constituée sur les encours B3 de 500K€, pour pallier au risque non provision sur les encours B3 dégradés.



Passif :

L'encours des dettes envers la clientèle s'élève 943M€ composé du compartiment monétaire avec un encours historique, augmente globalement de 1,3% grâce à la contribution des dépôts à vue (+5,7%).

L'encours des capitaux propres consolidés à fin 2019 s'élève à 358M€ contre 327M€ en 2018, soit une progression de 9,24% du fait de l'affectation du résultat de 2018.

L'évolution des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres progresse de 30,83%, liée à la nouvelle valorisation des titres SAS Rue de la Boétie.

4.2.5 Activité et résultat des filiales

La Caisse régionale n'a pas de filiale consolidée en dehors des caisses locales et des FCT.

4.3-Analyse des comptes individuels

4.3.1 Résultat financier sur base individuelle

Montant en K€	2018	2019	Variations	
			Montants	%
PNB	116 301	115 625	-676	-1%
Charges générales d'exploitation	-73 546	-73 558	-12	0%
Résultat brut d'exploitation	40 116	38 904	-1 212	-3%
Coût du risque	-2 225	-5 248	-3 023	58%
Résultat d'Exploitation	37 891	33 656	-4 235	-13%
Résultat avant impôt	37 719	33 225	-4 494	-14%
Impôt sur les bénéfices	-13 348	-11 151	2 197	-20%
Résultat net	22 371	22 074	-297	-1%
Résultat net	22 371	22 074	-297	-1%

Le PNB consolidé 2019 s'élève à 115,6M€ contre 116,3 en 2018, en hausse de +1,2% :

La marge d'intermédiation globale s'élève à 44,6 Millions € contre 46,9 Millions € en 2018, en baisse de -4,9% en année mobile liée d'une part à la baisse de rendement du stock de crédits et à l'optimisation du portefeuille de swaps avec un impact de soulte dans ce contexte de taux durablement bas.

La marge sur commissions s'élève à 66,9 Millions € contre 65,8 Millions € en 2018 en hausse de 1,6% en année mobile. Cette progression provient principalement de l'activité commerciale des cartes en particulier le produit TOP3 et de l'assurance.

La marge sur portefeuille s'élève à 4,3 Millions € contre 3,9 Millions € en 2018, en hausse de 9,9%. Elle comprend principalement les dividendes de SAS la Boétie, qui enregistre une augmentation du prix unitaire, de SACAM Mutualisation, ainsi que la rémunération de dépôt garantie lié à l'opération SWITCH.

Les Charges de Fonctionnement

Les charges de fonctionnement nettes globales s'élèvent à 72,9 Millions € contre 75,6 Millions € en 2018, en forte baisse d'une année sur l'autre.

Les charges de personnel s'élèvent à 39,0 Millions € contre 41,0 millions €, en baisse de -4,9% liée principalement au plan d'accompagnement des départs à la retraite et à la maîtrise de ses ressources, avec une baisse régulière de ses effectifs CDI.

Les Autres Charges de Fonctionnement s'établissent à 37,7 millions € contre 27,7 Millions € en 2018. Cette augmentation s'explique à la fois par des augmentations de budgets sur la facturation des charges informatiques réglées à notre filiale CA Technologie et Services par l'impact du projet de la dynamique des fonctions supports enclenchée courant 2019 et aussi par le développement et la mise en œuvre du nouveau format d'agence.

Le cout du risque a fortement augmenté, il s'élève à 5,2 Millions € contre 2,2 Millions € en 2018.

Le taux de provisionnement des défauts, demeure élevé à 75,2%, mais nécessaire compte tenu de l'environnement économique qui reste fragile et d'un marché étroit.

4.3.2 Bilan et variations des capitaux propres sur base individuelle

BILAN ACTIF (en milliers d'euros)	2019	2018	Variations	
			K€	%
Opérations interbancaires et assimilées	61 972	52 378	9 594	18%
Opérations internes au Crédit Agricole	156 001	168 684	-12 683	-8%
Opérations avec la clientèle	1 737 002	1 648 759	88 243	5%
Opérations sur titres	95 854	66 492	29 362	44%
Valeurs immobilisées	161 617	158 822	2 795	2%
Capital souscrit non versé	0	0	0	
Actions propres	0	0	0	
Comptes de régularisation et actifs divers	71 044	96 801	-25 757	-27%
TOTAL DE L'ACTIF	2 283 490	2 191 936	91 554	0

BILAN PASSIF (en milliers d'euros)	2019	2018	Variations	
			K€	%
Opérations internes au Crédit Agricole	4 996	5 372	-376	-7%
Comptes créditeurs de la clientèle	880 863	814 143	66 720	8%
Dettes représentées par un titre	942 524	930 377	12 147	1%
Comptes de régularisation et passifs divers	71 704	78 676	-6 972	-9%
Provisions et dettes subordonnées	89 637	89 263	374	0%
FRBG			0	
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	10 400	10 400	0	0%
Capitaux propres hors FRBG	283 366	263 705	19 661	7%
TOTAL DU PASSIF	2 283 490	2 191 936	91 554	0

Le bilan social de la Caisse régionale s'élève, au 31 décembre 2019, à 2 283,5 M€ contre 2 191,9 M€ en 2018, en hausse de 4,2%. Cette évolution est liée à la progression de l'activité crédit qui atteint un bon niveau de performance, avec un montant global de réalisation de 354 M€ contre 325 M€ en 2018.

Le taux de défaut s'établit à 2,99% contre 2,91% en décembre 2018, en légère hausse de 0,08 point au cours de l'exercice.

La caisse régionale passe en dessous de 3% pour la seconde année consécutive de son histoire, grâce à l'application d'une politique risque et une gestion rigoureuse des défauts.

L'encours des défauts est de 53 M€, en hausse de m,9 M€ sur l'exercice.

Les encours sensibles sur les clients présentant des signes de fragilité s'établissent à 207 M€ à fin 2019 contre 257M€ à fin 2018. Il faut se féliciter de ces résultats positifs tout en maintenant un niveau de couverture des risques élevés, au travers de provisions spécifiques.

Parallèlement, l'encours des provisions sur les défauts a augmenté de 8,6%, passant de 40,9M€ à 53,1M€.

4.3.3 Hors Bilan sur base individuelle

(en milliers d'euros)	2019	2018	Variations	
			K€	%
Engagements donnés	251 766	243 385	8 381	-92%
Engagement de financement	199 154	193 446	5 708	3%
Engagement de garantie	52 612	49 933	2 679	5%
Engagements sur titres		6	-6	-100%

(en milliers d'euros)	2019	2018	Variations	
			K€	%
Engagements reçus	327 882	338 821	-10 939	-112%
Engagement de financement	1 205	1 317	-112	-9%
Engagement de garantie	326 677	337 498	-10 821	-3%
Engagements sur titres	0	6	-6	-100%

4.4 Capital social et sa rémunération

La valeur nominale des titres est de 1.53 euros et le montant total du capital est 39,2 M€ et est composé de parts sociales et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale à la moyenne, sur les trois années civiles précédant la date de l'assemblée générale, du taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées, majorée de deux points, publié par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCA est quant à elle fixée annuellement par l'Assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Les éléments relatifs au capital social sont précisés dans les annexes consolidés au paragraphe 6.14

4.4.1 Les parts sociales

(en euros)	Intérêts aux parts	Montant global
EXERCICE 2018	2,50%	676 612,04
EXERCICE 2017	2,30%	735 448,61
EXERCICE 2016	1,70%	676 612,03

4.4.2 Les Certificats coopératifs d'associé

(en euros)	Dividende unitaire	Montant global
EXERCICE 2018	0,25831313	1 655 549,75
EXERCICE 2017	0,2617883	1 677 822,44
EXERCICE 2016	0,26883813	1 723 005,36

4.5 Autres filiales et participations

Le poste autres filiales et participations est représenté pour 0,33% par les titres SAS la Boétie et Sacam Mutualisation 0,34% soit un montant respectivement de 55,9M€ et 63,3M€ et correspondent à des titres fédéraux et nationaux.

Les autres titres fédéraux et nationaux sont décrits dans les notes 6 des annexes aux comptes sociaux.

4.5.1 Filiales non consolidées

La SCI les Palmiers de Petit Pérou, une filiale de la Caisse régionale qui porte certains biens immobiliers de la Caisse régionale.

Au 31 décembre le résultat est non significatif.

Noms des filiales	Chiffres d'affaires (k€)	Résultat (en K€)	Valeur d'acquisition (en K€)	Capital détenu (en %)
SCI LES PALMIERS DE PETIT PEROU	1 056	1	13 931	99,98%

4.5.2 Participations

Les principales participations sont les titres SACAM participation pour 63M€ et les titres SAS Rue de la Boétie pour 56M€.

Les participations significatives sont les suivantes :

Noms des participations	Résultat (en K€)	Valeur d'acquisition (en K€)	Capital détenu (en %)
SACAM MUTUALISATION	270 572	63 283	0,34%
SAS RUE LA BOETIE	1 009 744	55 893	0,30%
SACAM DEVELOPPEMENT	22 986	2 196	0,30%
SACAM AVENIR	-25	1 993	1,37%
SACAM IMMOBILIER	5 313	1 541	1,10%

Les principaux mouvements enregistrés pour l'année sur les titres de participation sont les suivants :

En milliers d'euros	Taux de détention avant l'acquisition	Acquisitions	Taux de détention après l'acquisition	Activités
SACAM AVENIR	0,92%	234	1,37%	Fonds de placement et entités financières similaires
SACAM FIRECA	0,35%	140	0,35%	Fonds de placement et entités financières similaires

La Caisse régionale n'a pas enregistrée de cessions sur l'année écoulée.

4.6 Tableau des cinq derniers exercices

	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019
1- Situation Financière (en milliers d'euros)					
Capital social	39 224	39 224	39 224	39 224	39 224
Nbre de parts sociales	19 227 395	19 227 395	19 227 395	19 227 395	19 227 395
Nbre de CCI	0	0	0	0	0
Nbre de CCA	6 409 081	6 409 081	6 409 081	6 409 081	6 409 081
2- Résultat global des opérations (en milliers d'euros)					
Produit Net Bancaire	111 494	112 565	116 361	116 301	115 624
Résultat Brut d'exploitation avant amortissements	41 636	39 119	43 902	42 755	42 066
Impôt sur les bénéfices	-12 726	-10 901	-12 501	-13 348	-11 151
Bénéfice après impôt, amortissement et provisions	22 298	16 793	22 973	22 371	22 074
Bénéfices distribués	2 172	1 760	2 400	2 413	2 332
3- Résultat des opérations réduit à 1 titres (en €)					
Résultat Brut d'exploitation après impôt avant amortissements	42 318 264,76	39 118 924,74	43 902 181,71	42 754 794,99	42 066 047,30
Bénéfice après impôt, amortissement et provisions	22 297 601,93	16 793 346,35	22 973 404,83	22 370 965,86	22 073 996,63
Intérêt net versé à chaque Part Sociale	0,02601	0,02601	0,03519	0,03825	0,03519
Dividende Net versé à chaque Certificat Coopératif d'investissement	0	0	0	0	0
Dividende Net versé à chaque Certificat Coopératif d'associé	0,0260929	0,196518	0,2688	0,2618	0,2583
4- Personnel					
Effectif moyen des salariés employés durant l'exercice	492	478	455	439	444
Montant de la masse salariale de l'exercice	-40 925	-41 491	-41 032	-41 062	-39 040
Montant versé au titre des charges sociales et assimilées de l'exercice	-14 402	-12 650	-12 272	-12 243	-12 930

4.7 Evénements postérieurs à la clôture et perspectives pour le groupe CR

5.1- Evénements postérieurs à la clôture

Les Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch) Crédit Agricole S.A. démantèlera le 2 mars 2020, 35% du mécanisme de garantie « Switch » mis en place entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A.

Pour la Caisse régionale Crédit Agricole de La Guadeloupe, cette opération se traduira par une baisse des engagements donnés de 9.9 millions d'euros et une baisse du dépôt de garantie apporté à Crédit Agricole S.A de 3.4 millions d'euros.

5.2- Les perspectives 2020

L'année 2020 est d'ores et déjà engagée.

Elle sera la troisième année de notre projet d'entreprise DECLIK2021. Les 5 saintoises (canots traditionnels à voile) qui symbolisent la satisfaction client, le développement ciblé et omni canal, la performance et agilité, la mobilisation des salariés et des administrateurs, l'utilité au territoire et sociétariat, poursuivront leur route.

La dynamique collective sera essentielle pour gagner le cœur de tous les guadeloupéennes et guadeloupéens.

Au-delà des actions initiées et mises en œuvre 2 projets majeurs rythmeront l'année 2020.

Le 1^{er} concerne la mise en œuvre de la dynamique des fonctions supports. Notre réflexion nous amènera à imaginer pour chaque activité les scénarios permettant de concilier satisfaction client, sécurité de fonctionnement de l'entreprise et compétitivité.

Le second, concerne l'ouverture du Village VY CA de la Caisse régionale de Guadeloupe. Un projet qui permettra à notre entreprise de faire émerger de jeunes start-up et de les accompagner dans leur développement utile au territoire.

4.8 Informations diverses

4.8.1 Informations sur les délais de paiement

L'article L. 441-6-1 du Code de commerce impose aux sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un Commissaire aux comptes de publier dans leur rapport de gestion le solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance suivant les modalités du décret n°2008-1492 article D. 441-4.

Ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes.

La Caisse régionale a mis en œuvre depuis juin 2019, un portail de dépose facture pour leur fournisseur.

Ce nouveau portail, a permis de réduire considérablement le délai de traitement et de paiement. Mais également a permis de contribuer à l'améliorer de la satisfaction fournisseur.

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4)

	Article D.441 I.-1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 I.-1° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	5											
Montant total des factures concernées h.t		4 518,13	1 571,94		786,20	6 876,27		1 958,07	11 378,53	100,00	1 390,00	14 826,60
Pourcentage du montant total des achats h.t de l'exercice		0,019%	0,007%		0,003%	0,029%						
Pourcentage du chiffre d'affaires h.t de l'exercice												

L'information sur les délais de paiement des clients n'est pas pertinente au regard de l'activité bancaire de la Caisse régionale de Crédit Agricole.

4.8.2 Informations relatives aux comptes inactifs

Dans le cadre de la loi Eckert, les éléments suivants sont présentés au 31 décembre 2019 :

- 15 038 comptes inactifs portant un encours de 5 671 M€
- 1 023 de ces comptes, touchés par la prescription décennale, ont été transférés à la CDC pour un encours total de 1 210 K€.

4.8.3 Charges non fiscalement déductibles

Pour se conformer à la législation, nous vous informons que les dépenses, comptabilisées dans les comptes sociaux, non déductibles au titre de l'article 39-4 du Code Général des Impôts s'élèvent à 98 746 milliers d'euros.

Pour se conformer à la législation, nous vous informons que les frais généraux ayant donné lieu à réintégration, suite à un redressement fiscal, dans le bénéfice imposable au titre de l'article 39-5 du Code Général des Impôts s'élèvent à 79 milliers d'euros

5. Facteurs de risques et informations prudentielles

5.1 Informations prudentielles

INFORMATIONS PRUDENTIELLES

Composition et pilotage du capital

Le règlement (UE) n°575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (Capital Requirements Regulation, dit « CRR ») tel que modifié par CRR n° 2019/876 (dit « CRR 2 ») impose aux établissements assujettis (incluant notamment les établissements de crédit et les entreprises d'investissement) de publier des informations quantitatives et qualitatives relatives à leur activité de gestion des risques. Le dispositif de gestion des risques et le niveau d'exposition aux risques de la Caisse régionale de Guadeloupe sont décrits dans la présente partie et dans la partie « Gestion des risques ».

Les accords de Bâle 3 s'organisent autour de trois piliers :

- **le Pilier 1** détermine les exigences minimales d'adéquation des fonds propres et le niveau des ratios conformément au cadre réglementaire en vigueur ;
- **le Pilier 2** complète l'approche réglementaire avec la quantification d'une exigence de capital couvrant les risques majeurs auxquels est exposée la banque, sur la base de méthodologies qui lui sont propres (cf. partie 1.7.4 : « Adéquation du capital économique ») ;
- **le Pilier 3** instaure des normes en matière de communication financière à destination du marché ; cette dernière doit détailler les composantes des fonds propres réglementaires et

l'évaluation des risques, tant au plan de la réglementation appliquée que de l'activité de la période.

Le pilotage de la solvabilité vise principalement à évaluer les fonds propres et à vérifier qu'ils sont suffisants pour couvrir les risques auxquels la Caisse régionale de Guadeloupe est, ou pourrait être exposée compte tenu de ses activités.

Les ratios de solvabilité font partie intégrante du dispositif d'appétence au risque appliqué au sein de la Caisse régionale de Guadeloupe (décrit dans le chapitre « Facteurs de risque »).

Cadre réglementaire applicable

Renforçant le dispositif prudentiel, les accords de Bâle 3 ont conduit à un rehaussement de la qualité et du niveau des fonds propres réglementaires requis et ont introduit la prise en compte de nouveaux risques dans le dispositif prudentiel.

En complément, un cadre réglementaire spécifique, permettant une alternative à la mise en faillite des banques a été instauré suite à la crise financière de 2008.

Les textes concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement ont été publiés au Journal officiel de l'Union européenne le 26 juin 2013. Ils comprennent la directive 2013/36/EU (Capital Requirements Directive, dite CRD 4), et le règlement 575/2013 (Capital Requirements Regulation, dit CRR) et sont entrés en application le 1er janvier 2014, conformément aux dispositions transitoires prévues par les textes.

La directive 2014/59/EU, « Redressement et résolution des banques » ou Bank Recovery and Resolution Directive (dite BRRD), a été publiée le 12 juin 2014 et est appliquée depuis le 1er janvier 2015. Le règlement européen "Mécanisme de Résolution Unique" ou Single Resolution Mechanism Regulation (dit SRMR, règlement 806/2014) a été publié le 30 Juillet 2014 et est entré en vigueur le 1er janvier 2016, conformément aux dispositions transitoires prévues par les textes.

Le 7 juin 2019, quatre textes constituant le paquet bancaire ont été publiés au Journal officiel de l'Union européenne pour application progressive d'ici fin juin 2021 :

BRRD 2 : Directive (UE) 2019/879 du Parlement européen et du Conseil du 20 Mai 2019 modifiant la Directive 2014/59/EU ;

SRMR 2 : Règlement (UE) 2019/877 du Parlement européen et du Conseil du 20 Mai 2019 modifiant le règlement (UE) No 806/2014 ;

CRD 5 : Directive (UE) 2019/878 du Parlement européen et du Conseil du 20 Mai 2019 modifiant la Directive 2013/36/EU ;

CRR 2 : Règlement (UE) 2019/876 du Parlement européen et du Conseil du 20 Mai 2019 modifiant le Règlement (UE) No 575/2013.

Les directives BRRD 2 et CRD 5 seront transposées en droit français. Les règlements SRMR 2 et CRR 2 sont entrés en vigueur 20 jours après leur publication, soit le 27 juin 2019 (toutes les dispositions n'étant toutefois pas d'application immédiate).

Dans le régime CRR 2/CRD 4 (et dans l'attente de la transposition de CRD 5), quatre niveaux d'exigences de fonds propres sont calculés :

- le ratio de fonds propres de base de catégorie 1 ou ratio Common Equity Tier 1 (CET1) ;
- le ratio de fonds propres de catégorie 1 ou ratio Tier 1 ;
- le ratio de fonds propres globaux ;
- le ratio de levier.

Le calcul de ces ratios est phasé de façon à gérer progressivement :

- la transition entre les règles de calcul Bâle 2 et celles de Bâle 3 (les dispositions transitoires ont été appliquées aux fonds propres jusqu'au 1er janvier 2018 et s'appliquent aux instruments de dette hybride jusqu'au 1er janvier 2022) ;
- les critères d'éligibilité définis par CRR 2 (jusqu'au 28 juin 2025).

- Les ratios sont également en vision non phasée comme si les nouvelles dispositions réglementaires étaient d'application immédiate.
- Les exigences applicables à la Caisse régionale de Guadeloupe sont respectées.

Supervision et périmètre prudentiel

Les établissements de crédit et certaines activités d'investissement agréés visés à l'annexe 1 de la directive 2004/39/CE sont assujettis aux ratios de solvabilité, de résolution et de grands risques sur base individuelle ou, le cas échéant, sous-consolidée.

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a accepté que certaines entités du Groupe puissent bénéficier de l'exemption à titre individuel ou, le cas échéant, sur base sous-consolidée dans les conditions prévues par l'article 7 du règlement CRR. Dans ce cadre, la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe a été exempté par l'ACPR de l'assujettissement sur base individuelle.

Le passage sous supervision unique le 4 novembre 2014 par la Banque centrale européenne n'a pas remis en cause les exemptions individuelles accordées précédemment par l'ACPR.

Politique de capital

Lors de la journée Investisseurs du 6 juin 2019, le Groupe Crédit Agricole a dévoilé sa trajectoire financière pour le plan à moyen terme 2022. Des objectifs en termes de résultat et de ressources rares ont été précisés à cette occasion.

Groupe Crédit Agricole

Le groupe Crédit Agricole vise à rester parmi les établissements d'importance systémique mondiale les plus capitalisés en Europe en atteignant et conservant un ratio CET1 supérieur à 16% à horizon 2022. Cet objectif sera réalisé grâce à la conservation de plus de 80% de ses résultats, portant ses fonds propres de base de catégorie I (CET1) à 100 milliards d'euros d'ici fin 2022.

Le groupe Crédit Agricole se donne comme cible d'atteindre un niveau de ratio MREL subordonné (hors dette senior préférée) de 24% à 25% des emplois pondérés d'ici fin 2022, et de garder un niveau de ratio MREL subordonné d'au moins 8% du TLOF.

L'atteinte de ces deux objectifs permettra de confirmer la robustesse et la solidité financière du groupe Crédit Agricole, confortant ainsi la sécurisation des dépôts de ses clients et sa notation vis-à-vis des agences de rating.

Groupe Crédit Agricole S.A.

Le groupe Crédit Agricole S.A. se fixe comme objectif de maintenir un ratio CET1 de 11%. Il s'engage à distribuer en numéraire 50% de son résultat net du coût des dettes de type additional Tier 1.

Dans un contexte économique-réglementaire incertain, ce modèle soutient un équilibre entre une politique de distribution attractive pour l'actionnaire, une allocation d'actifs agile, et le financement de la moitié du démantèlement du mécanisme de garantie Switch d'ici fin 2022. Ce niveau de fonds propres sécurise aussi le respect de la recommandation SREP P2G.

Caisses régionales

Grâce à leur structure financière, les Caisses régionales ont une forte capacité à générer du capital par la conservation de la majeure partie de leur résultat. Le capital est également renforcé par les émissions de parts sociales réalisées par les Caisses locales.

Filiales

Les filiales de Crédit Agricole S.A. sous contrôle exclusif et assujetties au respect d'exigences en fonds propres sont dotées en capital à un niveau cohérent, prenant en compte les exigences réglementaires locales, les besoins en fonds propres nécessaires au financement de leur développement et un coussin de gestion adapté à la volatilité de leur ratio CET1.

Gouvernance

Le pilotage des risques bancaires au sein de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe est assuré par la Direction du Contrôle Permanent. Cette direction est rattachée au Directeur général et a pour mission d'assurer maîtrise et le contrôle permanent des risques de crédit, financiers et opérationnels.

Fonds propres prudentiels

Bâle 3 définit trois niveaux de fonds propres :

- les fonds propres de base de catégorie 1 ou Common Equity Tier 1 (CET1) ;
- les fonds propres de catégorie 1 (Tier 1), constitués du Common Equity Tier 1 et des fonds propres additionnels de catégorie 1 ou Additional Tier 1 (AT1) ;
- les fonds propres globaux, qui sont constitués des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 (Tier 2).

L'ensemble des tableaux et commentaires ci-après inclut le résultat conservé de la période.

Fonds propres de base de catégorie 1 ou *Common Equity Tier 1 (CET1)*

Ils comprennent :

- le capital ;
- les réserves, y compris les primes d'émission, le report à nouveau, le résultat net d'impôt après distribution ainsi que les autres éléments du résultat global accumulés incluant notamment les plus ou moins-values latentes sur les actifs financiers détenus à des fins de collecte et vente et les écarts de conversion ;
- les intérêts minoritaires, qui font l'objet d'un écrêtage, voire d'une exclusion, selon que la filiale est un établissement de crédit éligible ou non ; cet écrêtage correspond à l'excédent de fonds propres par rapport au niveau nécessaire à la couverture des exigences de fonds propres de la filiale et s'applique à chaque compartiment de fonds propres ;

Les déductions, qui incluent principalement les éléments suivants :

- les détentions d'instruments CET1, au titre des contrats de liquidité et des programmes de rachat ;
- les parts sociales en attente de remboursement
- les actifs incorporels, y compris les frais d'établissement et les écarts d'acquisition ;
- la prudent valuation ou « évaluation prudente » qui consiste en l'ajustement du montant des actifs et des passifs de l'établissement si, comptablement, il n'est pas le reflet d'une valorisation jugée prudente par la réglementation ;
- les impôts différés actifs (IDA) dépendant des bénéfices futurs liés à des déficits reportables ;
- les insuffisances de provisions par rapport aux pertes attendues pour les expositions suivies en approche notations internes ainsi que les pertes anticipées relatives aux expositions sous forme d'actions ;
- les instruments de fonds propres détenus dans les participations financières inférieures ou égales à 10 % (dits investissements non importants), pour le montant qui dépasse un plafond de 10 % des fonds propres CET1 de l'établissement souscripteur, à hauteur de la proportion d'instruments CET1 dans le total des instruments de fonds propres détenus ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération variable selon les natures d'instruments et la méthode bâloise) ;

- les impôts différés actifs (IDA) dépendant des bénéfices futurs liés à des différences temporelles pour le montant qui dépasse un plafond individuel de 10 % des fonds propres CET1 de l'établissement ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération à 250 %) ;
- les instruments de CET1 détenus dans les participations financières supérieures à 10 % (dits investissements importants) pour le montant qui dépasse un plafond individuel de 10 % des fonds propres CET1 de l'établissement; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération à 250 %) ;
- la somme des impôts différés actifs (IDA) dépendant des bénéfices futurs liés à des différences temporelles et des instruments de CET1 détenus dans les participations financières supérieures à 10 % (dits investissements importants) pour le montant qui dépasse un plafond commun de 17,65 % des fonds propres CET1 de l'établissement, après calculs des plafonds individuels explicités ci-dessus ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération à 250 %) ;
- les ajustements demandés par le superviseur au titre du Pilier 2 (engagements de paiement irrévocables relatifs au Fonds de Résolution Unique et au Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution).

Fonds propres additionnels de catégorie 1 ou Additional Tier 1 (AT1)

Ils comprennent principalement :

- les fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) éligibles qui correspondent aux instruments de dette perpétuelle, dégagés de toute incitation ou obligation de remboursement (en particulier le saut dans la rémunération ou step up clause).
- les déductions d'instruments de fonds propres détenus dans les participations financières inférieures ou égales à 10 % (dits investissements non importants), pour le montant qui dépasse un plafond de 10 % des fonds propres CET1 de l'établissement souscripteur, à hauteur de la proportion d'instruments AT1 dans le total des instruments de fonds propres détenus ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération variable selon les natures d'instruments et la méthode bâloise) ;
- les autres éléments de fonds propres AT1 ou autres déductions (dont les intérêts minoritaires éligibles en AT1).

La Caisse régionale du crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe n'émet pas d'instruments de fonds propres AT1.

Le règlement CRR 2 ajoute des critères d'éligibilité. Par exemple, les instruments émis par un établissement installé dans l'Union européenne qui relèvent d'un droit de pays tiers doivent comporter une clause de bail-in (renflouement interne) pour être éligibles. Ces dispositions s'appliquent pour chacune des catégories d'instruments de fonds propres AT1 et Tier 2.

Fonds propres de catégorie 2 (Tier 2)

Ils comprennent :

- les instruments de dette subordonnée qui doivent être d'une durée minimale de 5 ans et pour lesquels :
- les incitations au remboursement anticipé sont interdites ;
- une décote s'applique pendant la période des cinq années précédant leur échéance.
- les déductions de détentions directes d'instruments Tier 2 (dont market making) ;
- l'excès de provisions par rapport aux pertes attendues éligibles déterminées selon l'approche notations internes, limité à 0,6 % des emplois pondérés en IRB (Internal Rating Based) ;

- les déductions d'instruments de fonds propres détenus dans les participations financières inférieures ou égales à 10 % (dits investissements non importants), pour le montant qui dépasse un plafond de 10 % des fonds propres CET1 de l'établissement souscripteur, à hauteur de la proportion d'instruments Tier 2 dans le total des instruments de fonds propres détenus ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération variable selon les natures d'instruments et la méthode bâloise) ;
- les déductions d'instruments Tier 2 détenus dans les participations financières supérieures à 10 % (dits investissements importants), majoritairement du secteur des assurances ;
- les éléments de fonds propres Tier 2 ou autres déductions (dont les intérêts minoritaires éligibles en Tier 2).
- Le montant des instruments Tier 2 retenu dans les ratios non phasés correspond aux instruments de fonds propres de catégorie 2 éligibles au CRR n°575/2013 tel que modifié par CRR n°2019/876 (CRR 2).

Dispositions transitoires

Pour faciliter la mise en conformité des établissements de crédit avec CRR 2/CRD 4 (dans l'attente de la transposition de CRD 5), des assouplissements ont été consentis à titre transitoire, grâce à l'introduction progressive de traitements prudentiels sur les fonds propres.

Toutes ces dispositions transitoires ont pris fin au 1er janvier 2018, excepté celles portant sur les instruments de dette hybride qui s'achèvent le 1er janvier 2022.

Les instruments de dette hybride qui étaient éligibles en fonds propres sous CRD 3 et qui ne le sont plus du fait de l'entrée en vigueur de la réglementation CRD 4 peuvent sous certaines conditions être éligibles à la clause de maintien des acquis :

- tout instrument émis après le 31 décembre 2011 et non conforme à la réglementation CRR est exclu depuis le 1er janvier 2014 ;
- les instruments dont la date d'émission est antérieure peuvent sous conditions être éligibles à la clause de grand-père et sont alors progressivement exclus sur une période de 8 ans, avec une diminution de 10 % par an. En 2014, 80 % du stock global déclaré au 31 décembre 2012 était reconnu, puis 70 % en 2015 et ainsi de suite ;
- La partie non reconnue peut être incluse dans la catégorie inférieure de fonds propres (d'AT1 à Tier 2 par exemple) si elle remplit les critères correspondants.

Pendant la phase transitoire, le montant de Tier 2 retenu dans les ratios correspond à la somme :

- du Tier 2 éligible CRR 2 ;
- des instruments de fonds propres de catégorie 2 éligibles CRR émis entre le 1er janvier 2014 et le 27 juin 2019 ;

d'une fraction du Tier 2 non éligible CRR émis avant le 1er janvier 2014, égale au minimum :

- du montant prudentiel des titres Tier 2 non éligibles en date de clôture et, le cas échéant, du report des titres Tier 1 en excédent par rapport au seuil de 30 % (seuil pour l'exercice 2019) des titres Tier 1 non éligibles ;
- de 30 % (seuil pour 2019) du stock de Tier 2 non éligible CRR existant au 31 décembre 2012 ; le stock de Tier 2 non éligible CRR existant au 31 décembre 2012 était nul, soit un montant maximal pouvant être reconnu de 3,5 millions d'euros.

Situation au 31 décembre 2019

Le tableau ci-après présente les fonds propres prudentiels au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018.

Fonds propres prudentiels simplifiés (en millions d'euros)	31/12/2019		31/12/2018	
	Phasé	Non Phasé	Phasé	Non Phasé
Capitaux propres part du groupe	358	358	327	327
(-) Préviation de distribution	0	0	0	0
Intérêts minoritaires éligibles	0	0	0	0
(-) <i>Prudent valuation</i>	0	0	(1)	(1)
(-) Déductions des écarts d'acquisition et des autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
(-) Insuffisance des ajustements pour risque de crédit par rapport aux pertes anticipées selon l'approche notations internes et pertes anticipées des expositions sous forme d'actions	(2)	(2)	(2)	(2)
(-) Dépassement de franchise des instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquels l'établissement ne détient pas d'investissement important	(122)	(122)	(116)	(116)
(-) Dépassement de franchise des instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquels l'établissement détient un investissement important et des impôts différés actifs déductibles dépendant de bénéfices futurs et résultant de différences temporelles	0	0	0	0
Excédent de déduction d'éléments AT1 sur les fonds propres AT1	0	0	0	0
Autres éléments du CET1	(3)	(3)	(2)	(2)
FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1)	231	231	206	206
(-) Instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important	0	0	0	0
(-) Excédent de déduction d'éléments T2 sur les fonds propres T2	0	0	0	0
Excédent de déduction d'éléments AT1 sur les fonds propres AT1 (déduit du CET1)	0	0	0	0
Autres éléments du Tier 1	0	0	0	0
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1	0	0	0	0
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1 (TIER 1)	231	231	206	206
Instruments de capital éligibles <i>Tier 2</i>	30	30	30	30
Instruments de capital <i>Tier 2</i> non éligibles bénéficiant d'une clause d'antériorité	0	0	0	0
Excès de provisions par rapport aux pertes attendues éligible selon l'approche notations internes	4	4	4	4
Excédent de déduction d'éléments T2 sur les fonds propres T2 (déduit des AT1)	0	0	0	0
Autres éléments du <i>Tier 2</i>	0	0	0	0
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 2	34	34	34	34
FONDS PROPRES GLOBAUX	265	265	240	240

Evolution des fonds propres prudentiels sur la période :

Les fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) s'élèvent à 231 millions d'euros au 31 décembre 2019 et font ressortir une hausse de 25 millions d'euros par rapport à la fin de l'exercice 2018.

Les variations sont détaillées ci-dessous par rubrique du ratio :

Evolution des fonds propres prudentiels phasés (en millions d'euros)	31/12/2019 VS 31/12/2018
Fonds propres de base de catégorie 1 au 31/12/2018	206
Augmentation de capital	0
Résultat comptable attribuable de l'exercice avant distribution	25
Prévision de distribution	0
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	7
Intérêts minoritaires éligibles	0
Ecart d'acquisition et autres immobilisations incorporelles	0
Insuffisance des ajustements pour risque de crédit par rapport aux pertes anticipées selon l'approche notations internes et pertes anticipées des expositions sous forme d'actions	0
Dépassement de franchises	(6)
Excédent de déduction d'éléments AT1 sur les fonds propres AT1	0
Autres éléments du CET1	(1)
FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 au 31/12/2019	231
Fonds propres additionnels de catégorie 1 au 31/12/2018	0
Variation des autres éléments du Tier 1	0
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1 au 31/12/2019	0
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1 au 31/12/2019	231
Fonds propres de catégorie 2 au 31/12/2018	34
Emissions	0
Remboursements	0
Autres éléments du Tier 2	0
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 2 au 31/12/2019	34
FONDS PROPRES GLOBAUX AU 31/12/2019	265

Adéquation du capital

L'adéquation du capital porte sur les ratios de solvabilité, sur le ratio de levier et sur les ratios de résolution. Chacun de ces ratios rapporte un montant de fonds propres prudentiels et d'instruments éligibles à une exposition en risque, en levier, ou en bilan. Les définitions et les calculs de ces expositions sont développés dans la partie 2 « Composition et évolution des emplois pondérés ».

Ratios de solvabilité

Les ratios de solvabilité ont pour objet de vérifier l'adéquation des différents compartiments de fonds propres (CET1, Tier 1 et fonds propres globaux) aux emplois pondérés issus des risques de crédit, des risques de marché et des risques opérationnels. Ces risques sont calculés soit en approche standard soit en approche interne (cf. partie 2 « Composition et évolution des emplois pondérés »).

Au numérateur des ratios de solvabilité

Bâle 3 définit trois niveaux de fonds propres :

- Les fonds propres de base de catégorie 1 ou Common Equity Tier 1 (CET1),
- Les fonds propres de catégorie 1 ou Tier 1, constitués du Common Equity Tier 1 et des fonds propres additionnels de catégorie 1 ou Additional Tier 1 (AT1),
- Les fonds propres globaux, qui sont constitués des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 (Tier 2).

Au dénominateur des ratios de solvabilité

Bâle 3 définit plusieurs types de risque : les risques de crédit, les risques de marché et les risques opérationnels qui donnent lieu à des calculs d'emplois pondérés. Conformément au règlement (UE) 575/2013 du 26 juin 2013, les expositions au risque de crédit restent mesurées selon deux approches :

- L'approche "Standard" qui s'appuie sur des évaluations externes de crédit et des pondérations forfaitaires selon les catégories d'exposition bâloises ;
- L'approche "Notations internes" (IRB – Internal Ratings Based) qui s'appuie sur le système de notations internes de l'établissement. On distingue :
 - l'approche "Notations internes fondation" selon laquelle les établissements peuvent utiliser uniquement leurs estimations des probabilités de défaut ;
 - l'approche "Notations internes avancées" selon laquelle les établissements utilisent l'ensemble de leurs estimations internes des composantes du risque : expositions en cas de défaut, maturité, probabilités de défaut, pertes en cas de défaut.

Exigences prudentielles

Les exigences en fonds propres au titre du Pilier 1 sont régies par le règlement CRR.

Exigences minimales	31/12/2019	31/12/2018
Common Equity Tier 1 (CET1)	4,5%	4,5%
Tier 1 (CET1 + AT1)	6,0%	6,0%
Fonds propres globaux (Tier 1 + Tier 2)	8,0%	8,0%
Coussin de conservation	2,50%	1,88%
Coussin contracyclique	0,24%	0,00%
Coussin pour risque systémique	0,00%	0,00%
Exigence globale de coussins de fonds propres	2,74%	1,88%
Exigences minimales y compris coussins de fonds propres		
Ratio CET1	7,24%	6,38%
Ratio Tier 1	8,74%	7,88%
Ratio global	10,74%	9,88%

Excédent de capital	31/12/2019	31/12/2018
CET1	140	206
Tier 1	121	206
Fonds propres globaux	130	240

Exigence globale de coussins de fonds propres et seuil de restrictions de distribution

La réglementation a prévu la mise en place de coussins de fonds propres dont la mise en application est progressive :

- le coussin de conservation (2,5 % des risques pondérés en 2019) ;
- le coussin contracyclique (taux en principe fixé dans une fourchette de 0 à 2,5 %), le coussin au niveau de l'établissement étant une moyenne pondérée par les valeurs exposées au risque (EAD1) pertinentes des coussins définis au niveau de chaque pays d'implantation de l'établissement ; lorsque le taux d'un coussin contracyclique est calculé au niveau d'un des pays d'implantation, la date d'application est 12 mois au plus après la date de publication sauf circonstances exceptionnelles ;

- les coussins pour risque systémique (entre 0 % et 3 % dans le cas général et jusqu'à 5 % après accord de la Commission européenne et plus exceptionnellement au-delà) ; pour les établissements d'importance systémique mondiale (G-SII) entre 0 % et 3,5 %) ; ou pour les autres établissements d'importance systémique (O-SII), entre 0 % et 2 %). Ces coussins ne sont pas cumulatifs et, de manière générale, sauf exception, c'est le taux du coussin le plus élevé qui s'applique. Seul le groupe Crédit Agricole fait partie des établissements d'importance systémique et a un coussin de 1 % depuis le 1er janvier 2019, phasé à 0,75% en 2018. La Caisse régionale de Guadeloupe n'est pas soumise à ces exigences.

Ces coussins sont entrés en application en 2016 et doivent être couverts par des fonds propres de base de catégorie 1. Le coussin de conservation et les coussins pour risque systémique se sont appliqués par incrément progressif annuel jusqu'en 2019 (75 % du coussin demandé en 2018, 100% en 2019).

A ce jour, des coussins contracycliques sur 15 pays ont été activés par les autorités nationales compétentes. En ce qui concerne les expositions françaises, le Haut Conseil de Stabilité Financière (HCSF) a porté ce taux à 0,25 % au 1er juillet 2019 ; il sera de 0,50% à compter du 2 avril 2020.

Compte tenu des expositions dans ces pays, le taux de coussin contracyclique s'élève à 0.239%.

Situation au 31 décembre 2019

Synthèse chiffres-clés (en millions d'euros)	31/12/2019		31/12/2018	
	Phasé	Non Phasé	Phasé	Non Phasé
FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1)	231	231	206	206
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1 (TIER 1)	231	231	206	206
FONDS PROPRES GLOBAUX	265	265	240	240
TOTAL DES EMPLOIS PONDERES	1 257	1 257	1 248	1 248
RATIO CET1	18,4%	18,4%	16,5%	16,5%
RATIO TIER 1	18,4%	18,4%	16,5%	16,5%
RATIO GLOBAL	21,1%	21,1%	19,2%	19,2%

Les exigences minimales applicables sont respectées ; le ratio CET1 de la Caisse régionale de Guadeloupe est de 21,1%.

En tenant compte des ajustements effectués dans le cadre du Pilier 2 conformément à la demande de la Banque centrale européenne, portant à ce jour exclusivement sur la déduction prudentielle des engagements de paiement irrévocables relatifs au Fonds de résolution unique (FRU) et au Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR), les ratios CET1 et globaux phasés de la Caisse régionale ressortent respectivement à 21,1% et 21,1% au 31 décembre 2019.

Ratio de levier

Cadre réglementaire

Le ratio de levier a pour objectif de contribuer à préserver la stabilité financière en agissant comme filet de sécurité en complément des exigences de fonds propres fondées sur le risque et en limitant l'accumulation d'un levier excessif en période de reprise économique. Il a été défini par le Comité de Bâle dans le cadre des accords de Bâle 3 et transposé dans la loi européenne via l'article 429 du CRR, modifié par le règlement délégué 62/2015 en date du 10 octobre 2014 et publié au Journal officiel de l'Union européenne le 18 janvier 2015.

Le ratio de levier est le rapport entre les fonds propres de catégorie 1 et l'exposition en levier, soit les éléments d'actifs et de hors-bilan après certains retraitements sur les dérivés, les opérations entre entités affiliées du Groupe, les opérations de financements sur titres, les éléments déduits du numérateur et le hors-bilan.

Depuis la publication au Journal officiel de l'Union européenne le 7 juin 2019 du règlement européen CRR 2, le ratio de levier devient une exigence minimale de Pilier 1 applicable à compter du 28 juin 2021 :

L'exigence minimale de ratio de levier sera de 3% ;

À ce niveau s'ajoutera, à partir du 1er janvier 2022, pour les établissements d'importance systémique mondiale (G-SII), donc pour le groupe Crédit Agricole, un coussin de ratio de levier, défini comme la moitié du coussin systémique de l'entité ;

Enfin, le non-respect de l'exigence de coussin de ratio de levier entraînera une restriction de distributions et le calcul d'un montant maximal distribuable (L-MMD).

La publication du ratio de levier est obligatoire depuis le 1er janvier 2015 au moins une fois par an : les établissements peuvent choisir de publier un ratio non phasé ou un ratio phasé. Si l'établissement décide de modifier son choix de publication, il doit effectuer, lors de la première publication, un rapprochement des données correspondant à l'ensemble des ratios publiés précédemment, avec les données correspondant au nouveau ratio choisi.

La Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe a retenu comme option de publier le ratio de levier en format phasé.

Situation au 31 décembre 2019

Le ratio de levier de la Caisse régionale Caisse régionale s'élève à 10,9% sur une base de *Tier 1* phasé.

	31/12/2019	31/12/2018
Expositions au bilan (excepté dérivés et SFT)	2 190	2 083
Expositions sur dérivés	1	6
Expositions sur opérations de financement sur titres (SFT)	0	0
Autres expositions de hors-bilan	140	135
Expositions intragroupe exemptées	-213	-224
Montant des actifs déduits	0	0
Exposition totale aux fins du ratio de levier	2 118	2 000
Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1)	231	206
Ratio de levier	10,9%	10,3%

Le ratio de levier est en hausse de 0,6% pb sur l'année.

Liens en capital entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales

Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)

Les exigences prudentielles sur la participation de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances ont fait l'objet d'un transfert de risque aux Caisses régionales à travers la mise en place de garanties spécifiques (Switch), depuis le 2 janvier 2014. Le montant garanti s'élève à 9,2 milliards d'euros, dont 28,3 millions consentis par la Caisse régionale.

Crédit Agricole S.A. a informé les Caisses régionales en Janvier 2020 son intention de rembourser 35% de la garantie en date du 2 mars 2020.

Autres liens de capital entre les Caisses régionales et Crédit Agricole SA

Les relations en capital entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales sont régies selon les termes d'un protocole conclu entre ces dernières et Crédit Agricole S.A., préalablement à l'introduction en

bourse de Crédit Agricole S.A. En application de ce protocole, le contrôle des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A. s'exerce à travers la société SAS Rue La Boétie, détenue en totalité par les Caisses régionales. SAS Rue La Boétie a pour objet la détention d'un nombre d'actions suffisant pour lui conférer à tout moment plus de 50 % du capital et des droits de vote de Crédit Agricole S.A.

Composition et évolution des emplois pondérés

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
Risque de crédit	1 105	1 091
dont approche standard	204	180
dont approche fondation IRB	279	259
dont approche avancée IRB	331	368
dont actions en approche NI selon la méthode de pondération simple ou sur les modèles internes	292	284
dont risque d'ajustement de l'évaluation de crédit	0	0
Risque de marché	0	0
dont risque de change	0	0
Risque opérationnel	152	157
dont approche standard	0	0
dont approche par mesure avancée	152	157
TOTAL	1 257	1 248

Le compartiment « actions en approche NI » du risque de crédit contient notamment les exigences au titre des participations financières détenues par la Caisse régionale dans notamment SAS Rue La Boétie et SACAM Mutualisation, mais également les exigences liées à l'engagement de garantie donné relatif au contrat Switch.

5.2 Facteurs de risques

Les principaux types de risques propres à l'activité du Crédit agricole de Guadeloupe sont présentés ci-après et sont explicités au travers des actifs pondérés ou d'autres indicateurs lorsque les actifs pondérés ne sont pas adaptés.

Le risque de crédit : le risque de crédit est défini comme la probabilité d'une inexécution par un emprunteur ou une contrepartie de ses obligations vis-à-vis de la Banque conformément aux conditions convenues. L'évaluation de cette probabilité de défaut et du taux de recouvrement du prêt ou de la créance en cas de défaut est un élément essentiel de l'évaluation de la qualité du crédit. Les actifs pondérés spécifiques à ce risque s'élèvent à 1,035 milliards d'euros au 30 juin 2019. Conformément aux recommandations de l'Autorité Bancaire Européenne, ce risque intègre également les risques sur les participations en actions y compris ceux liés aux activités d'assurance.

Le risque opérationnel : le risque opérationnel est le risque de perte résultant de processus internes défectueux ou inadéquats (notamment ceux impliquant le personnel et les systèmes informatiques) ou d'événements externes, qu'ils soient délibérés, accidentels ou naturels (inondations, incendies, tremblements de terre, attaques terroristes...). Le risque opérationnel recouvre la fraude, les risques en lien avec les ressources humaines, les risques juridiques et de réputation, les risques de non-conformité, les risques fiscaux, les risques liés aux systèmes d'information, la fourniture de services financiers inappropriés (conduct risk), les risques de défaillance des processus opérationnels y compris les processus de crédit, ou l'utilisation d'un modèle (risque de modèle), ainsi que les conséquences pécuniaires éventuelles liées à la gestion du risque de réputation. Les actifs pondérés spécifiques à ce risque s'élèvent à 0,155 milliards d'euros au 30 juin 2019.

Le risque de contrepartie : le risque de contrepartie est la manifestation du risque de crédit à l'occasion d'opérations de marché, d'investissements, et/ou de règlements. Le montant de ce risque varie au cours du temps avec l'évolution des paramètres de marché affectant la valeur potentielle future des transactions concernées. Les actifs pondérés spécifiques à ce risque sont nuls au 30 juin 2019.

Le risque de marché : le risque de marché est le risque de perte de valeur provoqué par une évolution défavorable des prix ou des paramètres de marché. Les paramètres de marché sont, sans que cette liste soit exhaustive, les taux de change, les cours des valeurs mobilières et des matières premières négociables (que le prix soit directement coté ou obtenu par référence à un actif similaire), le prix de dérivés sur un marché organisé ainsi que tous les paramètres qui peuvent être induits de cotations de marché comme les taux d'intérêt, les spreads de crédit, les volatilités ou les corrélations implicites ou d'autres paramètres similaires. Les actifs pondérés spécifiques à ce risque sont nuls au 30 juin 2019.

Le risque de liquidité : le risque de liquidité est le risque que la Banque ne puisse pas honorer ses engagements ou dénouer ou compenser une position en raison de la situation du marché ou de facteurs qui lui sont spécifiques, dans un délai déterminé et à un coût raisonnable. Il traduit le risque de ne pas pouvoir faire face à des flux nets sortants de trésorerie y compris liés à des besoins en collatéral, sur l'ensemble des horizons du court terme au long terme. Le risque spécifique du Groupe peut être notamment appréhendé au travers du Ratio de Liquidité à Court terme (LCR) analysant la couverture des sorties nettes de trésorerie à trente jours en scénario de stress.

De manière transversale, les risques auxquels la Caisse régionale du Crédit Agricole de Guadeloupe est exposé peuvent provenir d'un certain nombre de facteurs liés entre autres à l'évolution de son environnement macro-économique, concurrentiel, de marché et réglementaire ou de facteurs liés à la mise en œuvre de sa stratégie, à son activité ou à ses opérations.

Ces facteurs de risque sont détaillés ci-dessous

A. FACTEURS DE RISQUE LIÉS À L'ÉMETTEUR ET À SON ACTIVITÉ

Compte tenu de la structure de l'Emetteur et de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe, et notamment au regard du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier (tel que décrit ci-après dans le facteur de risque « a) Si l'un des membres du Réseau rencontrait des difficultés financières, Crédit Agricole S.A. serait tenue de mobiliser les ressources du Réseau (en ce compris ses propres ressources) au soutien de l'entité concernée », les facteurs de risque pertinents liés à l'Emetteur et à son activité sont ceux relatifs à la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel, tels que décrits ci-après.

En complément des descriptions qualitatives et quantitatives présentées ci-après, le tableau ci-dessous présente, de manière générale, le montant des actifs pondérés relatifs aux principaux risques auxquels est exposé la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe :

<i>(Actifs pondérés en milliards d'euros)</i>	30 juin 2019	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Risque de crédit	1,035	1,091	1,003
Risque de contrepartie	-	-	-
Risque opérationnel	0,155	0,157	0,142
Risque de marché	-	-	-
Total des actifs pondérés	1,190	1,248	1,145

Les risques propres à l'activité de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe sont présentés dans la présente section sous les catégories suivantes : (i) risques de crédit et de contrepartie, (ii) risques financiers, (iii) risques opérationnels et risques connexes, (iv) risques liés à l'environnement dans lequel la Caisse régionale de Guadeloupe évolue, (v) risques liés à la stratégie et aux opérations de la Caisse régionale de Guadeloupe et (vi) risques liés à la structure de la Caisse régionale de Guadeloupe.

Au sein de chacune de ces six catégories, les risques que la Caisse régionale du Crédit Agricole de Guadeloupe considère actuellement comme étant les plus importants, sur la base d'une évaluation de leur probabilité de survenance et de leur impact potentiel, sont présentés en premier. Toutefois, même un risque actuellement considéré comme moins important, pourrait avoir un impact significatif sur la Caisse régionale de Guadeloupe s'il se concrétisait à l'avenir.

1. Risques de crédit et de contrepartie

a) La Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe est exposée au risque de crédit de ses contreparties

Le risque d'insolvabilité de ses clients et contreparties est l'un des principaux risques auxquels la Caisse régionale de Guadeloupe est exposé. Le risque de crédit affecte les comptes consolidés de la Caisse régionale de Guadeloupe lorsqu'une contrepartie n'est pas en mesure d'honorer ses obligations et que la valeur comptable de ces obligations figurant dans les livres de la banque est positive. Cette contrepartie peut être une banque, un établissement financier, une entreprise industrielle ou commerciale, un État ou des entités étatiques, un fonds d'investissement ou une personne physique. Le taux de défaut des contreparties pourrait augmenter par rapport aux taux récents historiquement bas, la Caisse régionale de Guadeloupe pourrait avoir à enregistrer des charges et provisions significatives pour créances douteuses ou irrécouvrables, ce qui affecterait alors sa rentabilité.

Bien que la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe cherche à réduire son exposition au risque de crédit en utilisant des méthodes d'atténuation du risque telles que la constitution de collatéral, l'obtention de garanties, la conclusion de contrats de dérivés de crédit et d'accords de compensation, il ne peut être certain que ces techniques permettront de compenser les pertes résultant des défauts des contreparties. En outre, la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe est exposé au risque de défaut de toute partie qui lui fournit la couverture du risque de crédit (telle qu'une contrepartie au titre d'un instrument dérivé) ou au risque de perte de valeur du collatéral. Par

ailleurs, seule une partie du risque de crédit supporté par la Caisse régionale de Guadeloupe est couverte par ces techniques. En conséquence, la Caisse régionale de Guadeloupe est exposée de manière significative au risque de défaut de ses contreparties.

Au 30 juin 2019, l'exposition au risque de crédit et de contrepartie (y compris risque de dilution et risque de règlement livraison) de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe s'élevait à 1,035 milliards d'euros avant prise en compte des méthodes d'atténuation du risque. Celle-ci est répartie à hauteur de 32% sur la clientèle de détail, 32% sur les entreprises, 11% sur les États et 36% sur les établissements de crédit et les entreprises d'investissement. Par ailleurs, les montants des actifs pondérés par les risques (RWAs) relatifs au risque de crédit et au risque de contrepartie auxquels est exposé la Caisse régionale de Guadeloupe étaient respectivement de 1,190 milliards d'euros et de 1,035 milliards d'euros au 30 juin 2019. A cette date d'arrêté, le solde des prêts et titres de créances en défaut et ayant fait l'objet d'une réduction de valeur (dépréciés) s'élevait à 0,155 milliards d'euros.

b) Une détérioration de la qualité de crédit des entreprises industrielles et commerciales pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe

La qualité du crédit des emprunteurs Corporate pourrait être amenée à se détériorer de façon significative, principalement en raison d'une augmentation de l'incertitude économique et, dans certains secteurs, aux risques liés aux politiques commerciales des grandes puissances économiques. Les risques pourraient être amplifiés par des pratiques récentes ayant consisté pour les prêteurs à réduire leur niveau de protection en termes de covenants bancaires inclus dans leur documentation de prêt, ce qui pourrait réduire leurs possibilités d'intervention précoce pour protéger les actifs sous-jacents et limiter le risque de non-paiement. Si une tendance de détérioration de la qualité du crédit devait apparaître, la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe pourrait être contrainte d'enregistrer des charges de dépréciation d'actifs ou déprécier la valeur de son portefeuille de créances, ce qui pourrait se répercuter de manière significative sur la rentabilité et la situation financière de la Caisse régionale du Crédit Agricole de Guadeloupe.

Au 30 juin 2019, l'exposition de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe sur les secteurs hors administrations publiques, banques, assurances et personnes privées s'élève à 0,655 milliards d'euros (dont 0,655 milliards d'euros en défaut) et provisionnés.

c) La solidité et le comportement des autres institutions financières et acteurs du marché pourraient avoir un impact défavorable sur la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe

La capacité de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe à effectuer des opérations de financement ou d'investissement et à conclure des transactions portant sur des produits dérivés pourrait être affectée défavorablement par la solidité des autres institutions financières ou acteurs du marché. Les établissements financiers sont interconnectés en raison de leurs activités de trading, de compensation, de contrepartie, de financement ou autres. Par conséquent, les défaillances d'un ou de plusieurs établissements financiers, voire de simples rumeurs ou interrogations concernant un ou plusieurs établissements financiers, ou la perte de confiance dans l'industrie financière de manière générale, pourraient conduire à une contraction généralisée de la liquidité sur le marché et pourraient à l'avenir entraîner des pertes ou défaillances supplémentaires. La Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe est exposée à de nombreuses contreparties financières, y compris des courtiers, des banques commerciales, des banques d'investissement, des fonds communs de placement et de couverture ainsi que d'autres clients institutionnels, avec lesquels il conclut de manière habituelle des transactions. Nombre de ces opérations exposent la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe à un risque de crédit en cas de défaillance ou de difficultés financières. En outre, le risque de crédit de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe serait exacerbé si les actifs détenus en garantie par ne pouvaient pas être cédés ou si leur prix ne leur permettait pas de couvrir l'intégralité de l'exposition de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de

Guadeloupe au titre des prêts ou produits dérivés en défaut.

Au 30 juin 2019, le montant total des expositions brutes de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe sur des contreparties Etablissements de crédit et assimilés était de 150,7 milliards d'euros dont 106,8 milliards d'euros en méthode notations internes. Au titre du risque de crédit, 89% des expositions traitées selon cette méthode bénéficiaient d'une probabilité de défaut estimée inférieure à 0,15%.

d) La Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe pourrait être impactée de manière défavorable par des événements affectant les secteurs auxquels il est fortement exposé

A fin juin 2019, les expositions crédit de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe sur la filière « personnes privées » s'élevaient à 0,331 milliards d'euros, soit près de 32% des expositions au risque de crédit.

e) La Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe n'est pas exposée au risque-pays et au risque de contrepartie concentré où il exerce ses activités

A fin juin 2019, la Caisse régionale du Crédit Agricole de Guadeloupe n'a pas d'exposition au risque-pays constatée dans ces comptes.

f) Toute augmentation substantielle des provisions pour pertes sur prêts ou toute évolution significative du risque de perte estimé par de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe liée à son portefeuille de prêts et de créances pourrait peser sur ses résultats et sa situation financière

Dans le cadre de ses activités de prêt, la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe comptabilise périodiquement, lorsque cela est nécessaire, des charges pour créances douteuses afin d'enregistrer les pertes réelles ou potentielles de son portefeuille de prêts et de créances, elles-mêmes comptabilisées dans son compte de résultat au poste "Coût du risque". Le niveau global des provisions la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe est établi en fonction de l'historique de pertes, du volume et du type de prêts accordés, des normes sectorielles, des arrêtés des prêts, de la conjoncture économique et d'autres facteurs liés au taux de recouvrement des divers types de prêts, ou à des méthodes statistiques basées sur des scénarios collectivement applicables à tous les actifs concernés. Bien que la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe s'efforce de constituer des provisions adaptées, il pourrait être amené à l'avenir à augmenter les provisions pour créances douteuses en réponse à une augmentation des actifs non performants ou pour d'autres raisons, comme la dégradation des conditions de marché ou des facteurs affectant certains pays ou industries. L'augmentation significatives des provisions pour créances douteuses, la modification substantielle du risque de perte, tel qu'estimé, inhérent à son portefeuille de prêts non douteux, ou la réalisation de pertes sur prêts supérieure aux montants provisionnés, pourraient avoir un effet défavorable sur les résultats et la situation financière la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe.

A 30 juin 2019, le montant brut des prêts, avances et titres de créance de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe s'élevait à 1,035 milliards d'euros. Au titre du risque de crédit, les montants de provisions, dépréciations cumulées, et des ajustements s'y rapportant s'élevaient à 0,655 milliards.

g) La Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe est soumise à un risque de contrepartie dans la conduite de ses activités de marché

Le Groupe Crédit Agricole est soumis au risque de contrepartie dans la conduite de ses activités de marché

Toutefois La Caisse Régionale n'exerce en son nom propre aucune activité de marché et ne détient pas en conséquence de portefeuille de négociation.

Son exposition au risque de marché ne concerne que les valeurs détenues en banking book, traitées au paragraphe 2 a) traitant des Risques financiers.

2. Risques financiers

a) L'évolution des prix, la volatilité ainsi que de nombreux paramètres exposent la Caisse régionale du Crédit Agricole de Guadeloupe à des risques de marché

Les activités de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe sont impactées de manière significative par les conditions des marchés financiers qui sont, à leur tour, affectées par la conjoncture économique, actuelle et à venir, en France, au sein desquelles la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe opère. Une évolution défavorable des conditions du marché, de la conjoncture économique ou du contexte géopolitique pourrait à l'avenir mettre les établissements financiers à l'épreuve en complexifiant l'environnement au sein duquel ils opèrent. La Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe est ainsi fortement exposée aux risques suivants : les fluctuations des taux d'intérêt, des cours des titres, des taux de change, de la prime applicable à ses émissions obligataires.

La Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe utilise un modèle de "Value at Risk" (VaR) pour quantifier son exposition aux pertes potentielles liées aux risques de marché. Au 30 juin 2019, la VaR de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe s'élevait à 0,7 millions d'euros.

Il réalise également des stress tests afin de quantifier son exposition potentielle dans des scénarios extrêmes. Toutefois, ces techniques reposent sur des méthodologies statistiques basées sur des observations historiques qui peuvent s'avérer peu représentatives des conditions de marché futures. En conséquence, l'exposition de la Caisse régionale du Crédit Agricole de Guadeloupe aux risques de marché dans des scénarios extrêmes pourrait être plus importante que les expositions anticipées par ces techniques de quantification.

Le montant des actifs pondérés par les risques (RWAs) relatifs au risque de marché auquel est exposée la caisse régionale la Caisse régionale du Crédit Agricole de Guadeloupe s'élevait à xx milliards d'euros au 30 juin 2019.

b) Toute variation significative des taux d'intérêt pourrait avoir un impact défavorable sur les revenus consolidés ou la rentabilité de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe

Le montant des revenus nets d'intérêts encaissés par la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe sur une période donnée n'impacte pas de manière significative ses revenus consolidés et sa rentabilité pour cette période. Les taux d'intérêt sont sensiblement affectés par de nombreux facteurs sur lesquels la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe n'a aucune emprise. L'évolution des taux d'intérêt du marché pourrait affecter différemment les actifs porteurs d'intérêts et les taux d'intérêt payés sur la dette. Toute évolution défavorable de la courbe des taux pourrait diminuer les revenus nets d'intérêt des activités de prêts la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe.

c) Les stratégies de couverture mises en place par la Caisse régionale du Crédit Agricole mutuel de Guadeloupe pourraient ne pas écarter tout risque de pertes

Si l'un quelconque des instruments ou stratégies de couvertures utilisées par la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe pour couvrir différents types de risques auxquels il est exposé dans la conduite de ses activités s'avérait inopérant, la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe pourrait subir des pertes. Nombre de ses stratégies sont fondées sur l'observation du comportement passé du marché et l'analyse des corrélations historiques. Par exemple, si la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe détient une position longue sur un actif, il pourra couvrir le risque en prenant une position courte sur un autre actif dont le comportement permet généralement de neutraliser toute évolution de la position longue. Toutefois, la couverture mise en place par la caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe pourrait n'être que partielle ou les stratégies pourraient ne pas permettre une diminution effective du risque dans toutes les configurations de marché ou ne pas couvrir tous les types de risques futurs. Toute évolution inattendue du marché pourrait également diminuer l'efficacité des stratégies de couverture la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe. En outre, la manière dont les gains et les pertes résultant des couvertures inefficaces sont comptabilisés peut accroître la volatilité des résultats publiés par la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe.

d) Les revenus tirés par la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe de ses activités d'assurance, de gestion d'actifs, et autres pourraient être impactés par une dégradation des conditions de marché

Par le passé, les replis des marchés ont entraîné une diminution de la valeur des portefeuilles de clients des membres la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe spécialisés dans la gestion d'actifs et de fortune et augmenté le montant des retraits, réduisant ainsi les revenus tirés par la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe de ces activités. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, 18 % et 17% pour l'exercice clos le 30 juin 2019 des revenus la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe ont été générés par ses activités de gestion d'actifs et de fortune et celles d'assurance. La Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe est en France le 1er assureur via Crédit Agricole Assurances. De nouveaux ralentissements pourraient avoir dans le futur des effets similaires sur les résultats et la situation financière la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe.

En outre, la conjoncture économique et les conditions financières influent sur le nombre et la taille des opérations dans lesquelles la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe intervient comme garant, conseil financier ou au titre d'autres services de financement et d'investissement. Les revenus la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe, qui comprennent les commissions rémunérant ces services, sont directement liés au nombre et à la taille des opérations dans le cadre desquelles la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe intervient, et peuvent donc être significativement affectés par un ralentissement du marché. En outre, les commissions de gestion que les membres la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe facturent à leurs clients pour la gestion de leurs portefeuilles étant généralement calculées sur la valeur ou la performance de ces portefeuilles, tout ralentissement du marché qui aurait pour conséquence de réduire la valeur des portefeuilles des clients la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe réduirait les revenus qui rémunèrent la fourniture de ces services par les membres la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe.

Même en l'absence de repli du marché, toute sous-performance des organismes de placement collectif la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe ou de ses produits d'assurance-vie pourrait entraîner une accélération des rachats et une diminution des souscriptions, ce qui aurait pour conséquence une contraction des revenus que la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe tire de ses activités de gestion d'actifs et d'assurance.

e) Des ajustements apportés à la valeur comptable des portefeuilles de titres et d'instruments dérivés de la Caisse régionale du Crédit Mutuel de Guadeloupe, ainsi que de la dette la Caisse régionale du Crédit Mutuel de Guadeloupe, pourraient impacter son résultat net et ses capitaux propres

La valeur comptable des portefeuilles de titres, d'instruments dérivés et de certains autres actifs la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe, est ajustée à chaque date d'établissement

de ses états financiers. Les ajustements de valeur effectués reflètent notamment le risque de crédit inhérent à la dette propre la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe. La plupart de ces ajustements sont effectués sur la base de la variation de la juste valeur des actifs et des passifs la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe au cours d'un exercice comptable, cette variation étant enregistrée au niveau du compte de résultat ou directement dans les capitaux propres. Les variations comptabilisées dans le compte de résultat, si elles ne sont pas compensées par des variations inverses de la juste valeur d'autres actifs, ont un impact sur le résultat net consolidé la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe. Tout ajustement à la juste valeur affecte les capitaux propres et, par conséquent, le ratio d'adéquation des fonds propres la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe. Le fait que les ajustements à la juste valeur soient comptabilisés pour un exercice comptable donné ne signifie pas que des ajustements complémentaires ne seront pas nécessaires pour des périodes ultérieures.

f) La Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe peut subir des pertes liées à la détention de titres de capital

La valeur des titres de capital détenus par la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe pourrait décliner, occasionnant ainsi des pertes pour la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe. La Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe supporte le risque d'une baisse de valeur des titres de capital qu'il détient principalement dans le cadre de prises de participations stratégiques dans le capital de sociétés en vue d'exercer le contrôle et d'influencer la stratégie de l'émetteur. Dans l'hypothèse de participations stratégiques, le degré de contrôle de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe peut être limité et tout désaccord avec d'autres actionnaires ou avec la Direction de l'entité concernée pourrait avoir un impact défavorable sur la capacité de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe à influencer les politiques de cette entité. Si la valeur des titres de capital détenus par la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe venait à diminuer de manière significative, la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe pourrait être contrainte de réévaluer ces titres à leur juste valeur ou de comptabiliser des charges de dépréciation dans ses états financiers consolidés, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur ses résultats et sa situation financière.

Au 30 juin 2019, la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe détenait près de 197,5 millions d'euros d'instruments de capitaux propres dont 42,1 millions d'euros étaient comptabilisés à la juste valeur par résultat et 154,6 millions d'euros détenus d'instruments de capitaux propre comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres d'autre part.

Concernant la Caisse régionale de Guadeloupe, ses principales participations stratégiques se situent dans les structures Groupe Crédit agricole que sont la SAS Rue La Boétie et Sacam Mutualisation et qui contribuent significativement par leurs dividendes aux revenus de la Caisse. Au travers de ces entités qui portent respectivement 55,9% du capital de Crédit agricole SA et environ 25% du capital de chaque Caisse régionale (*), la Caisse peut se trouver indirectement exposée, et en fonction de sa quote-part détenue dans ces entités, à des risques affectant la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe.

(*) hors Corse

g) La Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe doit assurer une gestion actif-passif adéquate afin de maîtriser son risque de pertes

La Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe est exposée au risque que la maturité, le taux d'intérêt ou la devise de ses actifs ne correspondent pas à ceux de ses passifs. L'échéancier de paiement d'un certain nombre d'actifs la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe est incertain, et si la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel perçoit des revenus inférieurs aux prévisions à un moment donné, il pourrait avoir besoin d'un financement supplémentaire provenant du marché pour faire face à ses obligations. Bien que la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel s'impose des limites strictes concernant les écarts entre ses actifs et ses passifs dans le cadre de ses procédures de gestion des risques, il ne peut être garanti que ces limites seront pleinement efficaces pour éliminer toute perte potentielle qui résulterait de l'inadéquation entre ces actifs et passifs.

L'objectif du Groupe en matière de gestion de sa liquidité est d'être en situation de pouvoir faire face à tout type de situation de crise de liquidité sur des périodes de temps prolongées. Au 30 juin 2019, le Groupe affichait un ratio LCR (Liquidity Coverage Ratio - ratio prudentiel destiné à assurer la résilience à court terme du profil de risque de liquidité) de 110,6% supérieur au plancher réglementaire de 100 %.

3. Risques opérationnels et risques connexes

Le **risque opérationnel** la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe est défini comme le risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'événements extérieurs. Il inclut le risque de non-conformité, le risque juridique et également les risques générés par le recours à des Prestations de Service Essentielles Externalisées (PSEE).

a) Les politiques, procédures et méthodes de gestion des risques mises en œuvre par la caisse régionale du crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe pourraient l'exposer à des risques non identifiés ou non anticipés, susceptibles d'engendrer des pertes significatives

Les techniques et stratégies de gestion des risques utilisées par la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe pourraient ne pas garantir une diminution effective de son exposition au risque dans tous les environnements de marché ou de son exposition à tout type de risques, y compris aux risques qu'il ne saurait pas identifier ou anticiper. Par ailleurs, les procédures et politiques de gestion des risques utilisées par la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe ne permettent pas non plus de garantir une diminution effective de son exposition dans toutes les configurations de marché. Ces procédures pourraient également s'avérer inopérantes face à certains risques, en particulier ceux que la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe n'a pas préalablement identifiés ou anticipés. Certains des indicateurs et outils qualitatifs que la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe utilise dans le cadre de la gestion des risques s'appuient sur des observations du comportement passé du marché. Pour évaluer son exposition, la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe applique des outils statistiques et autres à ces observations. Ces outils et indicateurs pourraient toutefois ne pas prédire efficacement l'exposition au risque la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe. Cette exposition pourrait, par exemple, naître de facteurs qu'il n'aurait pas anticipés ou correctement évalués dans ses modèles statistiques ou de mouvements de marché sans précédent. Ceci diminuerait sa capacité à gérer ses risques et pourrait impacter son résultat. Les pertes subies par la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe pourraient alors s'avérer être nettement supérieures aux pertes anticipées sur la base des mesures historiques. Par ailleurs, certains des processus que la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe utilise pour évaluer son exposition au risque sont le résultat d'analyses et de facteurs complexes qui pourraient se révéler incertains. Les modèles tant qualitatifs que quantitatifs utilisés par la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe pourraient ne pas s'avérer exhaustifs et pourraient exposer la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe à des pertes significatives ou imprévues. En outre, bien qu'aucun fait significatif n'ait à ce jour été identifié à ce titre, les systèmes de gestion du risque sont également soumis à un risque de défaut opérationnel, y compris la fraude.

b) Les événements futurs pourraient s'écarter des hypothèses et estimations retenues par l'équipe de direction la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe dans le cadre de la préparation des états financiers, ce qui pourrait engendrer des pertes imprévues

Conformément aux normes et interprétations IFRS en vigueur à la date du DR 2018, la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe est tenu de prendre en compte certaines estimations dans la préparation de ses états financiers, y compris notamment des estimations comptables pour déterminer les provisions pour pertes sur prêts, les provisions pour litiges futurs et la juste valeur de certains actifs et passifs. Si les estimations ainsi déterminées par la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe s'avéraient substantiellement inexactes, ou si les méthodes permettant de déterminer ces estimations étaient modifiées dans les normes ou interprétations IFRS, la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe pourrait enregistrer des pertes imprévues.

c) La Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe est exposée aux risques liés à la sécurité et à la fiabilité de ses systèmes informatiques et de ceux des tiers

La Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe est confronté au cyber risque, c'est-à-dire au risque causé par un acte malveillant et/ou frauduleux, commis virtuellement, avec pour intention de manipuler des informations (données personnelles, bancaires/assurantielles, techniques ou stratégiques), processus et utilisateurs dans le but de porter significativement préjudice aux sociétés, leurs employés, partenaires et clients. Le cyber risque est devenu une priorité en matière de risques opérationnels. Le patrimoine informationnel des entreprises est exposé à de nouvelles menaces complexes et évolutives qui pourraient impacter de manière significative, en termes financiers comme de réputation, toutes les entreprises et plus spécifiquement les établissements du secteur bancaire. La professionnalisation des organisations criminelles à l'origine des cyber-attaques a conduit les autorités réglementaires et de supervision à investir le champ de la gestion des risques dans ce domaine.

Comme la plupart des banques, la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe dépend étroitement de ses systèmes de communication et d'information dans la conduite de l'ensemble de ses métiers. Toute panne, interruption ou défaillance dans la sécurité dans ces systèmes pourrait engendrer des pannes ou des interruptions au niveau des systèmes de gestion des fichiers clients, de comptabilité générale, des dépôts, de service et/ou de traitement des prêts. Si, par exemple, les systèmes d'information la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe devenaient défaillants, même sur une courte période, la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe se trouverait dans l'incapacité de répondre aux besoins de certains de ses clients dans les délais impartis et pourrait ainsi perdre des opportunités commerciales. De même, une panne temporaire des systèmes d'information la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe, en dépit des systèmes de sauvegarde et des plans d'urgence qui pourraient être déployés, pourrait engendrer des coûts significatifs en termes de récupération et de vérification d'information. La Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe ne peut assurer que de telles défaillances ou interruptions ne se produiront pas ou, si elles se produisaient, qu'elles seraient traitées d'une manière adéquate. La survenance de toute défaillance ou interruption pourrait en conséquence impacter sa situation financière et ses résultats.

La Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe est aussi exposé au risque d'interruption ou de dysfonctionnement opérationnel d'un agent compensateur, de marchés des changes, de chambres de compensation, de banques dépositaires ou de tout autre intermédiaire financier ou prestataire externe de services auxquels la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe a recours pour exécuter ou faciliter ses transactions sur instruments financiers. En raison de son interconnexion grandissante avec ses clients, la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe pourrait également voir augmenter son exposition au risque de dysfonctionnement opérationnel des systèmes d'information de ses clients. Les systèmes de communication et d'information la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe, et ceux de ses clients, de ses prestataires de services et de ses contreparties, pourraient également être sujets à des dysfonctionnements ou interruptions en conséquence d'un cyber-crime ou d'un acte de cyber-terrorisme. La Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe ne peut garantir que de tels dysfonctionnements ou interruptions dans ses propres systèmes ou dans ceux de tiers ne se produiront pas ou, s'ils se produisent, qu'ils seront résolus de manière adéquate. Sur la période allant de 2016 à 2018, les pertes opérationnelles au titre du risque de dysfonctionnement de l'activité et des systèmes ont représenté 1,9% des pertes opérationnelles.

d) La Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe est exposée au risque de payer des dommages-intérêts ou des amendes élevés résultant de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives qui pourraient être engagées à son encontre

La Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe a fait par le passé, et pourrait encore faire à l'avenir, l'objet de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives de grande ampleur, dont notamment des actions de Groupe. Lorsqu'elles ont une issue défavorable pour la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe, ces procédures sont susceptibles de donner lieu au paiement de dommages et intérêts, d'amendes ou de pénalités élevées. Les procédures judiciaires, arbitrales ou administratives dont la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe a été l'objet par le passé étaient notamment fondées sur des allégations d'entente en matière de fixation d'indices de référence, de violation de sanctions internationales ou de contrôles inadéquats. Bien que, dans de nombreux cas, la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe dispose de moyens de défense importants, la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe pourrait, même

lorsque l'issue de la procédure engagée à son encontre lui est finalement favorable, devoir supporter des coûts importants et mobiliser des ressources importantes pour la défense de ses intérêts.

Organisée en ligne métier, la Direction des affaires juridiques a deux objectifs principaux : la maîtrise du risque juridique, potentiellement générateur de litiges et de responsabilités, tant civiles que disciplinaires ou pénales, et l'appui juridique nécessaire aux entités afin de leur permettre d'exercer leurs activités, tout en maîtrisant les risques juridiques et en minimisant les coûts associés.

e) La nature des activités de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe l'expose à des risques juridiques et de conformité

Les activités de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe l'exposent aux risques inhérents à l'exercice d'activités en France et à l'étranger, notamment à la nécessité de se conformer à de multiples lois et réglementations, souvent complexes, régissant les activités concernées dans chacun des pays où la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe les exerce, telles que les lois et réglementations bancaires locales, les exigences en matière de contrôle interne et d'information, les règles en matière de confidentialité des données, les lois et réglementations européennes, américaines et locales sur le blanchiment de capitaux, la corruption et les sanctions internationales, ainsi que d'autres règles et exigences.

Toute violation de ces lois et réglementations pourrait nuire à la réputation de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe, faire naître des litiges, engendrer le prononcé de sanctions civiles ou pénales, ou avoir un impact défavorable important sur l'activité de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe.

En dépit de la mise en œuvre et de l'amélioration des procédures visant à assurer le respect de ces lois et règlements, rien ne garantit que tous les salariés ou sous-traitants de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe respecteront ces politiques ou que ces programmes permettront de prévenir toute violation. Il ne peut être exclu que des opérations effectuées en contradiction avec les politiques de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe soient identifiées et donnent lieu éventuellement à des pénalités. En outre, la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe ne détient pas le contrôle, direct ou indirect, en termes de droit de vote, de certaines entités au sein desquelles il détient une participation et qui exercent des activités à l'international ; dans ces cas, sa capacité à imposer le respect des politiques et procédures internes au Groupe Crédit Agricole pourrait s'avérer être plus restreinte.

f) Tout préjudice porté à la réputation de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe pourrait avoir un impact défavorable sur son activité

Les activités de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe dépendent en grande partie du maintien d'une réputation solide en matière de conformité et d'éthique. Toute procédure judiciaire ou mauvaise publicité visant de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe sur des sujets tels que la conformité ou d'autres questions similaires pourrait porter préjudice à sa réputation, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur ses activités. Ces questions englobent une gestion inadéquate de conflits d'intérêts potentiels ou d'exigences légales et réglementaires ou des problématiques en matière de concurrence, de déontologie, de blanchiment, de sécurité de l'information et de pratiques commerciales. La Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe est exposé à tout manquement d'un salarié, ainsi qu'à toute fraude ou malversation commise par des intermédiaires financiers, ce qui pourrait également nuire à sa réputation. Tout préjudice porté à la réputation de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe pourrait entraîner une baisse d'activité, susceptible de peser sur ses résultats et sa situation financière. Une gestion inadéquate de ces problématiques pourrait également engendrer un risque juridique supplémentaire, ce qui pourrait accroître le nombre de litiges et exposer de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe à des amendes ou des sanctions réglementaires.

Le risque de réputation est significatif pour le Groupe et géré par la Direction de la conformité Groupe qui assure notamment la prévention et le contrôle des risques de non-conformité avec dans ce cadre, la prévention du blanchiment de capitaux, la lutte contre le financement du terrorisme, la prévention de la fraude, le respect des embargos et des obligations de gel des avoirs;

4. Risques liés à l'environnement dans lequel la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe évolue

a) Des conditions économiques et financières défavorables ont eu par le passé, et pourraient avoir à l'avenir, un impact sur la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe et les marchés sur lesquels il opère

Dans l'exercice de ses activités, la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe est spécifiquement exposé de manière significative à l'évolution des marchés financiers et, plus généralement, à l'évolution de la conjoncture économique en France. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, 100 % du produit net bancaire de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe se réalise en Guadeloupe. Une détérioration des conditions économiques sur les principaux marchés sur lesquels la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel intervient pourrait notamment avoir une ou plusieurs des conséquences suivantes :

- un contexte économique défavorable pourrait affecter les activités et les opérations des clients de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe, ce qui pourrait accroître le taux de défaut sur les emprunts et autres créances clients ;
- une baisse des cours des titres obligataires, actions et matières premières pourrait impacter une part importante des activités la Caisse régionale, y compris notamment la rentabilité de ses activités de trading, de banque d'investissement et de gestion d'actifs ;
- les politiques macroéconomiques adoptées en réponse aux conditions économiques, réelles ou anticipées, pourraient avoir des effets imprévus, et potentiellement des conséquences sur les paramètres de marché tels que les taux d'intérêt et les taux de change, lesquels pourraient à leur tour impacter les activités la Caisse régionale les plus exposées au risque de marché ;
- la perception favorable de la conjoncture économique, globale ou sectorielle, pourrait favoriser la constitution de bulles spéculatives, ce qui pourrait, en conséquence, exacerber l'impact des corrections qui pourraient être opérées lorsque la conjoncture se détériorera ;
- une perturbation économique significative (à l'image de la crise financière de 2008 ou de la crise de la dette souveraine en Europe en 2011) pourrait avoir un impact significatif sur toutes les activités la Caisse régionale, en particulier si la perturbation était caractérisée par une absence de liquidité sur les marchés, qui rendrait difficile la cession de certaines catégories d'actifs à leur valeur de marché estimée, voire empêcherait toute cession.

A ce titre, de nombreux facteurs, tels que l'incertitude résultant de la décision du Royaume-Uni de quitter l'Union européenne, l'activisme politique en France, le contexte politique et économique incertain en Italie, pourraient impacter les marchés européens. Les marchés américains pourraient être affectés par des facteurs tels que les mesures de politique commerciale ou les blocages politiques ayant engendré des paralysies gouvernementales et affecté les marchés monétaires et financiers globaux. Les marchés asiatiques pourraient être impactés par des facteurs tels que le ralentissement du taux de croissance en Chine ou les tensions géopolitiques sur la péninsule coréenne. Le prix des actions a récemment connu une forte volatilité et pourrait chuter si la conjoncture économique se détériorait ou si le marché anticipait une baisse des cours. Les marchés du crédit et la valeur des actifs à revenu fixe pourraient être impactés de manière défavorable si les taux d'intérêt venaient à augmenter, dans un contexte où la Banque centrale européenne, le prix du pétrole a connu une forte volatilité au cours de ces derniers mois et pourrait être impacté par des facteurs géopolitiques imprévisibles dans des régions telles que le Moyen-Orient ou la Russie.

Plus généralement, la volatilité croissante des marchés financiers pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités de trading et d'investissement que la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe exerce sur les marchés de la dette, des changes, des matières premières et des actions ainsi que sur ses positions sur d'autres investissements. Au cours des dernières années, les marchés financiers ont subi d'importantes perturbations, accompagnées d'une forte volatilité, qui pourrait survenir à nouveau, exposant la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe à des pertes significatives. De telles pertes pourraient s'étendre à de nombreux instruments de trading et de couverture auxquels la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe a recours, notamment aux swaps, forward, futures, options et produits structurés. En outre, la volatilité des marchés financiers rend difficile toute anticipation de tendances et la mise en œuvre de stratégies de trading efficaces.

Il est difficile d'anticiper le repli de la conjoncture économique ou des marchés financiers, et de déterminer quels marchés seront les plus touchés. Si la conjoncture économique ou les conditions de marché en France ou ailleurs en Europe, ou les marchés financiers dans leur globalité, venaient à se détériorer ou devenaient plus volatiles de manière significative, les opérations de la Caisse régionale du

Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe pourraient être perturbées et ses activités, ses résultats et sa situation financière pourraient en conséquence subir un impact défavorable significatif.

b) La prolongation ou la fin de l'environnement actuel de taux d'intérêt bas pourrait impacter la rentabilité et la situation financière de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe

Ces dernières années, les marchés mondiaux ont été caractérisés par des taux d'intérêt bas. Si cet environnement de taux bas devait perdurer, la rentabilité de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe pourrait être affectée de manière significative. Durant des périodes de taux d'intérêt bas, les différentiels des taux d'intérêt tendent à se resserrer, et la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe pourrait alors ne pas être en mesure d'abaisser suffisamment son coût de financement pour compenser la baisse de revenus liée à l'octroi de prêts à des taux de marché plus bas. Les efforts déployés pour réduire le coût des dépôts pourraient être contrecarrés par la prédominance, notamment en France, marché d'origine de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe, des produits d'épargne réglementés (tels que le Plan d'Épargne Logement (PEL)) rémunérés par des taux d'intérêt fixés au-dessus des taux de marché actuels. Des taux d'intérêt bas pourraient également affecter la rentabilité des activités d'assurance des membres la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe, qui pourraient ne pas être en mesure de générer un retour sur investissement suffisant pour couvrir les montants payés sur certains produits d'assurance.

Au 30 juin 2019, la part des activités d'assurance dans le produit net bancaire de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe représentait 16,9%. Des taux bas pourraient également affecter les commissions facturées par les membres de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe spécialisés dans la gestion d'actifs sur le marché monétaire et d'autres produits à revenu fixe.

Au 30 juin 2019, la part des activités de gestion d'actifs dans le produit net bancaire de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe s'élevait à 5,7%. En outre, en raison de la baisse des taux, les membres la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe ont dû faire face à une hausse des remboursements anticipés et des refinancements de prêts hypothécaires et autres prêts à taux fixe consentis aux particuliers et aux entreprises, les clients cherchant à tirer parti de la baisse des coûts d'emprunt.

Au 30 juin 2019, l'exposition brute des prêts hypothécaires et autres prêts à taux fixe octroyés par de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe s'élevait à 230 millions d'euros. La survenance d'une nouvelle vague de remboursements anticipés ne peut être exclue. Ceci, conjugué avec l'octroi de nouveaux prêts aux faibles taux d'intérêt en vigueur sur le marché, pourrait entraîner une diminution globale du taux d'intérêt moyen des portefeuilles de prêts. Une réduction des spreads de crédit et une diminution des revenus générés par la banque de détail résultant de la baisse des taux d'intérêt des portefeuilles de créances pourraient affecter de manière significative la rentabilité des activités de banque de détail des affiliés de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe et la situation financière globale de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe. Un environnement persistant de taux d'intérêt bas pourrait également avoir pour effet d'aplanir la courbe des taux sur le marché en général, ce qui pourrait réduire significativement les revenus générés par la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe et chacun de ses membres dans le cadre des activités de financement et affecter défavorablement leur rentabilité et leur situation financière. Un tel aplanissement de la courbe des taux pourrait également inciter les institutions financières à s'engager dans des activités plus risquées en vue d'obtenir le niveau de taux escompté, ce qui pourrait être de nature à accroître le risque et la volatilité du marché de manière globale. En conséquence, les opérations de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe pourraient être perturbées de manière significative, et ses activités, ses résultats et sa situation financière pourraient de ce fait subir un impact défavorable significatif.

Inversement, la fin d'une période prolongée de taux d'intérêt bas comporte des risques. Une augmentation des taux d'intérêt sur le marché devrait entraîner une perte de valeur de tout portefeuille de créances rémunérées par des taux d'intérêts bas résultant d'une période prolongée de taux bas ou d'actifs à revenu fixe. Si les stratégies de couverture la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de

Guadeloupe s'avéraient inefficaces ou ne fournissaient qu'une couverture partielle contre cette diminution de valeur, la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe pourrait subir des pertes significatives. En outre, toute augmentation des taux plus forte ou plus rapide que prévu pourrait menacer la croissance économique dans l'Union Européenne, aux États-Unis et ailleurs. Concernant les prêts octroyés par la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe, cela pourrait éprouver la résistance des portefeuilles de prêts et d'obligations, et conduire à une augmentation des créances douteuses et des cas de défaut. Plus généralement, la fin des politiques monétaires accommodantes pourrait entraîner des corrections importantes sur certains marchés ou catégories d'actifs (par exemple, les sociétés et emprunteurs souverains ne bénéficiant pas d'une notation inversement grade, certains marchés actions et immobiliers) qui ont particulièrement bénéficié d'un environnement prolongé de taux d'intérêt bas et d'une importante liquidité. Ces corrections pourraient se propager à l'ensemble des marchés financiers, du fait notamment d'une hausse importante de la volatilité. En conséquence, les opérations de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe pourraient être perturbées de manière significative, et ses activités, ses résultats et sa situation financière pourraient de ce fait subir un impact défavorable significatif.

c) La Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe intervient dans un environnement très réglementé et les évolutions législatives et réglementaires en cours pourraient impacter de manière importante sa rentabilité ainsi que sa situation financière

La Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe est soumise à une réglementation importante et à de nombreux régimes de surveillance dans les juridictions où de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe exerce ses activités.

Cette réglementation couvre notamment, à titre d'illustration :

- les exigences réglementaires et prudentielles applicables aux établissements de crédit, en ce compris les règles prudentielles en matière d'adéquation et d'exigences minimales de fonds propres et de liquidité, de diversification des risques, de gouvernance, de restriction en terme de prises de participations et de rémunérations ;
- les règles applicables au redressement et à la résolution bancaire ;
- les réglementations applicables aux instruments financiers (en ce compris les Obligations), ainsi que les règles relatives à l'information financière, à la divulgation d'informations et aux abus de marché ;
- les politiques monétaires, de liquidité et de taux d'intérêt et autres politiques des banques centrales et des autorités de régulation ;
- les réglementations encadrant certains types de transactions et d'investissements, tels que les instruments dérivés et opérations de financement sur titres et les fonds monétaires ;
- les réglementations des infrastructures de marché, telles que les plateformes de négociation, les contreparties centrales, les dépositaires centraux et les systèmes de règlement-livraison de titres ;
- la législation fiscale et comptable, ainsi que les règles et procédures relatives au contrôle interne, à la gestion des risques et à la conformité.

En outre, de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe est placé sous la surveillance de la BCE à laquelle un plan de redressement Groupe est soumis chaque année conformément à la réglementation applicable. Pour plus d'informations sur la réglementation applicable au Groupe Crédit Agricole, se référer à la Section « Supervision et Réglementation des Établissements de Crédit en France » du présent Prospectus.

Le non-respect de ces réglementations pourrait avoir des conséquences importantes pour de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe: un niveau élevé d'intervention des autorités réglementaires ainsi que des amendes, des sanctions internationales politiques, des blâmes publics, des atteintes portées à la réputation, une suspension forcée des opérations ou, dans des cas extrêmes, le retrait de l'autorisation d'exploitation. Par ailleurs, des contraintes réglementaires pourraient limiter de manière importante la capacité de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe à développer ses activités ou à poursuivre certaines de ses activités.

De surcroît, des mesures législatives et réglementaires sont entrées en vigueur ces dernières années ou pourraient être adoptées ou modifiées en vue d'introduire ou de renforcer un certain nombre de changements, dont certains permanents, dans l'environnement financier global. Même si ces nouvelles mesures visent à prévenir la survenance d'une nouvelle crise financière mondiale, elles ont modifié de manière significative, et sont susceptibles de continuer à modifier, l'environnement dans lequel la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe et d'autres institutions financières opèrent. A

ce titre, ces mesures qui ont été ou qui pourraient être adoptées à l'avenir incluent un renforcement des exigences de fonds propres et de liquidité (notamment pour les grandes institutions internationales et les Groupes tels que de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe), des taxes sur les transactions financières, des plafonds ou taxes sur les rémunérations des salariés dépassant certains niveaux déterminés, des limites imposées aux banques commerciales concernant les types d'activités qu'elles sont autorisées à exercer (interdiction ou limitation des activités de trading pour compte propre, des investissements et participations dans des fonds de capital-investissement et des hedge funds), l'obligation de circonscrire certaines activités, des restrictions sur les types d'entités autorisées à réaliser des opérations de swap, certains types d'activités ou de produits financiers tels que les produits dérivés, la mise en place d'une procédure de dépréciation ou de conversion obligatoire de certains instruments de dette en titres de capital en cas de procédure de résolution, et plus généralement des dispositifs renforcés de redressement et de résolution, de nouvelles méthodologies de pondération des risques (notamment dans les activités d'assurance), des tests de résistance périodiques et le renforcement des pouvoirs des autorités de supervision. Certaines des nouvelles mesures adoptées après la crise financière devraient ainsi être prochainement modifiées, affectant la prévisibilité des régimes réglementaires auxquels la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe est soumis.

En conséquence de certaines de ces mesures, la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe a été contraint de réduire la taille de certaines de ses activités afin de se conformer aux nouvelles exigences créées par ces dernières. Ces mesures ont également accru les coûts de mise en conformité et il est probable qu'elles continueront de le faire. En outre, certaines de ces mesures pourraient accroître de manière importante les coûts de financement de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe, notamment en obligeant de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe à augmenter la part de son financement constituée de capital et de dettes subordonnées, dont les coûts sont plus élevés que ceux des titres de créance senior.

Par ailleurs, l'environnement politique global a évolué de manière défavorable pour les banques et le secteur financier, ce qui s'est traduit par une forte pression politique pesant sur les organes législatifs et réglementaires favorisant l'adoption de mesures réglementaires renforcées, bien que celles-ci puissent également impacter le financement de l'économie et d'autres activités économiques. Étant donné l'incertitude persistante liée aux nouvelles mesures législatives et réglementaires, il est impossible de prévoir leur impact sur de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe.

5. Risques liés à la stratégie et aux opérations la Caisse régionale du Crédit Agricole mutuel de Guadeloupe

a) Des événements défavorables pourraient affecter simultanément plusieurs activités du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe

Bien que les principales activités de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe soient chacune soumise à des risques propres et à des cycles de marché différents, il est possible que des événements défavorables affectent simultanément plusieurs activités de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe. Par exemple, une baisse des taux d'intérêts pourrait impacter simultanément la marge d'intérêt sur les prêts, le rendement et donc la commission réalisée sur les produits de gestion d'actif, et les rendements sur placement des filiales d'assurance. Dans une telle situation, de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe pourrait ne pas tirer avantage de la diversification de ses activités dans les conditions escomptées. Par exemple, des conditions macroéconomiques défavorables pourraient impacter la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe à plusieurs titres, en augmentant le risque de défaut dans le cadre de ses activités de prêt, en réduisant la valeur de ses portefeuilles de titres et les revenus dans ses activités générant des commissions. Lorsqu'un événement affecte défavorablement plusieurs activités, son impact sur les résultats et la situation financière de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe est d'autant plus important.

b) Les demandes d'indemnisation formulées à l'encontre des filiales Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe dans l'exercice de leurs activités d'assurance pourraient ne pas correspondre aux hypothèses utilisées pour déterminer les tarifs de produits d'assurance ainsi que les charges au titre des obligations liées aux demandes d'indemnisation et aux provisions techniques

Les revenus des activités d'assurance des membres Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe spécialisés dans ce domaine dépendent de manière significative de l'adéquation des demandes d'indemnisation avec les hypothèses utilisées pour déterminer les tarifs des produits d'assurance et pour établir les provisions techniques. Crédit Agricole Assurances se fonde à la fois sur ses analyses empiriques et sur des données sectorielles pour développer des produits et élaborer des estimations des profits à venir au titre des polices d'assurance, y compris des informations utilisées afin de fixer les tarifs des produits d'assurance et d'établir les obligations actuarielles connexes. Cependant, rien ne garantit que les demandes réelles correspondent à ces estimations, et que des risques imprévus, telles que des pandémies ou catastrophes naturelles, se traduisent par des pertes cohérentes avec les hypothèses de fixation des tarifs et des provisions. Si les prestations d'assurance actuellement fournies par Crédit Agricole Assurances aux bénéficiaires des polices d'assurance étaient supérieures aux hypothèses sous-jacentes utilisées initialement pour établir les politiques futures de réserves, ou si les événements ou les tendances devaient conduire Crédit Agricole Assurances à modifier ses hypothèses, Crédit Agricole Assurances pourrait supporter des passifs plus élevés que ceux anticipés, ce qui pourrait affecter les activités d'assurance, les résultats et la situation financière de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe de manière significative.

Les Caisses Régionales, à travers leur système de commissionnement, peuvent enregistrer une baisse de leurs revenus en raison du risque technique des activités d'assurance.

Crédit Agricole Assurances adapte sa stratégie au nouveau contexte de taux, notamment en initiant des mesures incitatives à la souscription d'UC, et se prépare à orienter à la baisse la participation aux bénéficiaires (PAB). Crédit Agricole Assurances continue de doter sa Provision pour Participation aux Excédents (PPE) qui atteint 10,8 milliards d'euros au 30 septembre 2019 (+948 millions d'euros par rapport à décembre 2018), soit 5,2 % des encours de contrats en euros, ce qui représente plusieurs années de taux servis aux assurés (sur la base des taux servis en 2017 et 2018) et qui constitue un niveau de couverture supérieur à la moyenne du marché français.

En Assurance dommages, le ratio combiné est bien maîtrisé, malgré la sinistralité gel/grêle et sécheresse de 2019. Il s'améliore légèrement de 0,1 point de pourcentage sur un an pour atteindre 95,5%.

Manque de qualification.

c) La Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe est exposée aux risques liés au changement climatique

Bien que de manière générale les activités la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe ne soient pas exposées directement aux risques liés au changement climatique, la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe est soumise à un certain nombre de risques indirects qui pourraient avoir un impact important. Dans une telle hypothèse, si la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe était amené à prêter à des entreprises dont les activités génèrent des quantités importantes de gaz à effet de serre, il se retrouverait exposé au risque qu'une réglementation ou des limitations plus strictes soient imposées à son emprunteur, ce qui pourrait avoir un impact défavorable important sur la qualité de crédit de ce dernier, et réduirait ainsi la valeur du portefeuille de créances la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe. Avec l'accélération de la transition vers un environnement climatique plus contraignant, la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe devra adapter ses activités de manière appropriée afin d'atteindre ses objectifs stratégiques et éviter de subir des pertes.

Le Groupe s'est engagé à sortir du charbon thermique en 3 étapes dans le Projet du Groupe et PMT2022. D'ici 2030 pour les pays de l'OCDE, d'ici 2040 pour la Chine et d'ici 2050 pour le reste du monde.

d) La Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe est confrontée à une concurrence intense

La Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe est confronté à une concurrence forte, sur tous les marchés des services financiers, pour tous les produits et services qu'il offre, y compris

dans le cadre de ses activités de banque de détail. Concernant cette activité, à titre illustratif, les Caisses régionales ont en France une part de marché de près de 23% à fin 2018. Les marchés européens des services financiers sont matures et la demande de services financiers est, dans une certaine mesure, corrélée au développement économique global. Dans ce contexte, la concurrence repose sur de nombreux facteurs, notamment les produits et services offerts, les prix, les modalités de distribution, les services proposés aux clients, la renommée de la marque, la solidité financière perçue par le marché et la volonté d'utiliser le capital pour répondre aux besoins des clients. Le phénomène de concentration a donné naissance à un certain nombre de sociétés qui, à l'instar la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe, ont la capacité d'offrir une large gamme de produits, allant de l'assurance, des prêts et dépôts aux services de courtage, de banque d'investissement et de gestion d'actifs.

En outre, de nouveaux concurrents compétitifs (y compris ceux qui utilisent des solutions technologiques innovantes), qui peuvent être soumis à une réglementation distincte ou plus souple, ou à d'autres exigences en matière de ratios prudentiels, émergent également sur le marché. Les avancées technologiques et la croissance du commerce électronique ont permis à des institutions n'étant pas des banques d'offrir des produits et services qui étaient traditionnellement des produits bancaires, et aux institutions financières et à d'autres sociétés de fournir des solutions financières électroniques, reposant sur la technologie de l'Internet, incluant la négociation électronique d'instruments financiers. Ces nouveaux entrants exercent des pressions à la baisse sur les prix des produits et services offerts par la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe et parviennent à conquérir des parts de marché dans un secteur historiquement stable entre les acteurs financiers traditionnels. De surcroît, de nouveaux usages, notamment de paiements et de banque au quotidien, des nouvelles devises, tels que le bitcoin, et de nouvelles technologies facilitant le traitement des transactions, comme la blockchain, transforment peu à peu le secteur et les modes de consommation des clients. Il est difficile de prédire les effets de l'émergence de ces nouvelles technologies, dont le cadre réglementaire est toujours en cours de définition, mais leur utilisation accrue pourrait redessiner le paysage concurrentiel du secteur bancaire et financier. La Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe doit donc s'attacher à maintenir sa compétitivité en France ou sur les autres grands marchés sur lesquels il intervient, adapter ses systèmes et renforcer son empreinte technologique pour conserver ses parts de marché et son niveau de résultats.

6. Risques pour les porteurs de titres émis par les Caisses régionales

Si l'un des membres du Réseau rencontrait des difficultés financières, Crédit Agricole SA serait tenue de mobiliser les ressources du Réseau (en ce compris ses propres ressources) au soutien de l'entité concernée.

Crédit Agricole SA est l'organe central du Réseau Crédit Agricole composé de Crédit Agricole SA, des Caisses régionales et des Caisses locales, en application de l'article R.512-18 du Code monétaire et financier, ainsi que de CACIB et BforBank en tant que membres affiliés (le « Réseau »).

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L.511-31 du Code monétaire et financier, Crédit Agricole SA, en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chacun des établissements membres du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du Réseau bénéficie de cette solidarité financière interne et y contribue.

Les dispositions générales du Code monétaire et financier ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité financière interne. En particulier, ceux-ci ont institué un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des membres du Réseau qui viendraient à connaître des difficultés.

Bien que Crédit Agricole S.A. n'ait pas connaissance de circonstances susceptibles d'exiger à ce jour de recourir au FRBLS pour venir au soutien d'un membre du Réseau, rien ne garantit qu'il ne sera pas nécessaire d'y faire appel à l'avenir. Dans une telle hypothèse, si les ressources du FRBLS devaient être insuffisantes, Crédit Agricole S.A., en raison de ses missions d'organe central, aura l'obligation de combler

le déficit en mobilisant ses propres ressources et le cas échéant celles des autres membres du Réseau.

En raison de cette obligation, si un membre du Réseau venait à rencontrer des difficultés financières majeures, l'événement sous-jacent à ces difficultés financières pourrait alors impacter la situation financière de Crédit Agricole S.A. et celle des autres membres du Réseau ainsi appelés en soutien au titre du mécanisme de solidarité financière. Dans le cas extrême où cette situation entraînerait l'ouverture d'une procédure de résolution du Groupe ou la liquidation judiciaire d'un membre du Réseau, la mobilisation des ressources de Crédit Agricole S.A. et le cas échéant des autres membres du Réseau au soutien de l'entité qui aurait initialement subi la difficulté financière pourrait impacter, dans un premier temps, les instruments de fonds propres de toute catégorie (CET1, AT1, Tier 2) et, dans un deuxième temps, si la perte s'avérait supérieure au montant des instruments de fonds propres, des éléments de passif constitutifs d'engagements éligibles au renflouement interne, y compris les titres senior non-préférés et senior préférés et autres dettes de rang similaire, selon les modalités prévues par la loi et les dispositions contractuelles applicables. Dans un tel cas, les porteurs et créanciers concernés pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

Les porteurs de titres émis par les Caisses régionales, comme tout porteur d'instruments de fonds propres émis par une entité du Groupe, pourraient subir des pertes si une procédure de résolution devait être engagée ou si la situation financière du Groupe se détériorait de manière significative.

Le cadre européen de résolution des crises bancaires¹ a introduit un dispositif de prévention et de résolution des crises bancaires et doté les autorités de résolution européennes, dont le Conseil de résolution unique, de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient. De telles procédures sont ouvertes lorsque l'Autorité de résolution (selon les cas, l'ACPR ou le CRU) considère que :

- La défaillance de l'établissement ou du groupe auquel il appartient est avérée ou prévisible,
- Il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure empêche la défaillance dans des délais raisonnables,
- Une procédure de liquidation serait inadaptée pour préserver la stabilité financière.

L'Autorité de résolution considère² que la stratégie de point d'entrée unique est la plus appropriée s'agissant du Groupe Crédit Agricole. En application de cette stratégie, Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central et de société mère de ses filiales, serait ce point d'entrée unique dans l'hypothèse d'une mise en résolution du Groupe Crédit Agricole.

Dès lors que la défaillance du groupe est avérée ou prévisible et qu'il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure permette d'éviter une telle défaillance dans un délai raisonnable et/ou que la situation du groupe requiert un soutien financier exceptionnel des pouvoirs publics, l'Autorité de résolution doit, avant d'ouvrir une procédure de résolution ou si y recourir est nécessaire pour préserver la viabilité du Groupe, procéder, après épuisement des réserves, à la réduction de la valeur nominale des instruments de fonds propres (les titres de capital que sont les actions, parts sociales, CCI et CCA, ainsi que les fonds propres additionnels de catégorie 1 et les fonds propres de catégorie 2) émis par les établissements concernés ou à la conversion de ces instruments de fonds propres (à l'exclusion des titres de capital) en titres de capital ou autres instruments.

Si besoin, l'Autorité de résolution pourrait aller au-delà et décider de mettre en œuvre l'outil de renflouement interne (bail-in) sur le reste des instruments de fonds propres (ainsi, décider de la dépréciation totale ou partielle de leur valeur nominale ou de leur conversion en titres de capital ou autres instruments) ainsi que sur des engagements éligibles émis par les établissements concernés du plus junior au plus senior, à l'exclusion de certaines catégories limitées de passifs, selon les modalités prévues par la loi et les dispositions contractuelles applicables.

Au vu de ce qui précède, les porteurs d'instruments de fonds propres et de titres éligibles susvisés pourraient perdre tout ou partie de leur investissement en cas de mise en œuvre d'une procédure de résolution bancaire à l'échelle du Groupe Crédit Agricole, et en amont de la mise en œuvre d'une telle procédure pour les porteurs d'instruments de fonds propres.

L'Autorité de résolution peut également mettre en œuvre d'autres mesures de résolution, notamment : la cession totale ou partielle des activités d'un établissement concerné à un tiers ou à un établissement relais, la séparation des actifs de cet établissement et la modification des termes et conditions des instruments financiers émis par cet établissement (y compris la modification de leur maturité, du montant des intérêts payables et/ou une suspension temporaire de toute obligation de paiement au titre de ces instruments).

Si la situation financière du groupe Crédit Agricole venait à se détériorer ou était perçue comme pouvant se détériorer, la mise en œuvre par les autorités de résolution des pouvoirs de renflouement interne et autres mesures de résolution présentées ci-avant pourrait en conséquence accélérer la perte de valeur des actions et autres instruments financiers émis par Crédit Agricole S.A. et les autres membres du Réseau.

¹ Règlement européen 806/2014 sur le mécanisme de résolution unique (modifié par le règlement 2019/877), et Directive européenne 2014/59/UE établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit (modifiée par la directive 2019/879).

² Décision du Collège de Résolution Unique du 19 avril 2018.

5.3 GESTION DES RISQUES

Cette partie du rapport de gestion présente l'appétence au risque du Groupe, la nature des principaux risques auxquels le Groupe est exposé, leur ampleur et les dispositifs mis en œuvre pour les gérer.

L'information présentée au titre de la norme IFRS 7 relative aux informations à fournir sur les instruments financiers couvre les principaux types de risques suivants (2) :

- les risques de crédit ;
- les risques de marché ;
- les risques structurels de gestion de bilan : risque de taux d'intérêt global, risque de change et risque de liquidité, y compris les risques du secteur de l'assurance.

Afin de couvrir l'ensemble des risques inhérents à l'activité bancaire, des informations complémentaires sont fournies concernant :

- les risques opérationnels ;

les risques juridiques

- les risques de non-conformité.

Conformément aux dispositions réglementaires et aux bonnes pratiques de la profession, la gestion des risques au sein la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe. se traduit par une gouvernance dans laquelle le rôle et les responsabilités de chacun sont clairement identifiés, ainsi que par des méthodologies et procédures de gestion des risques efficaces et fiables permettant de mesurer, surveiller et gérer l'ensemble des risques encourus à l'échelle du Groupe.

5.3.1 Le Contrôle Interne

L'organisation du dispositif de contrôle interne en matière de mesure et de surveillance des risques en place au Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe répond aux exigences du règlement 97-02 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière et de l'arrêté du 3 novembre 2014.

Le dispositif de contrôle interne s'appuie sur des procédures et des processus formalisés reposant sur plusieurs niveaux de contrôle, hiérarchisés, complémentaires et indépendants les uns des autres.

Plusieurs unités internes, Contrôle Périodique et Contrôle Permanent sont investies de missions de suivi et de contrôle des différents types de risque. Le dispositif est complété d'un Contrôleur Central des Risques (CCR) sur le domaine des risques de crédit. Depuis 2015, le CCR est rattaché hiérarchiquement au Contrôle Permanent.

Par ailleurs, conformément à l'arrêté du 19/01/2010 modifiant le règlement 97-02, un responsable de la filière « risques » a été désigné avec pour mission d'alerter les organes exécutifs et délibérant de toute situation pouvant avoir un impact significatif sur la maîtrise des risques.

Un suivi mensuel des reportings réglementaires et du contrôle des risques est assuré en Comité de Contrôle Interne et dans les différentes instances de gouvernance.

5.3.2 Le Risque Crédit

Le risque de crédit désigne la possibilité de subir une perte si un emprunteur, un garant ou une contrepartie ne respecte pas son obligation de rembourser un prêt ou de s'acquitter de toute obligation financière.

La Caisse régionale dispose d'une politique générale de risque déclinée par marché et validée par le

(²) Cette information fait partie intégrante des comptes consolidés au 31 décembre 2018 et, à ce titre, elle est couverte par le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.

Conseil d'administration. Elle est actualisée annuellement afin de tenir compte des analyses des risques et des perspectives économiques. Elle a fait l'objet d'une mise à jour en fin 2018 visant à une meilleure lisibilité et à sécuriser toutes les opérations.

Depuis fin 2007, la Caisse régionale est autorisée à utiliser les systèmes de notation internes au Groupe Crédit Agricole au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail et d'entreprises.

Sur le périmètre de la clientèle Entreprises, la Caisse régionale dispose de méthodologies de notation Groupe utilisant des critères tant quantitatifs que qualitatifs. La Caisse régionale a signé une convention de coopération avec le centre d'Aide à la notation de l'Ouest. Ces systèmes de notations sont intégrés dans les délégations sur tous les marchés.

Le dispositif de contrôle a été renforcé dans le domaine des risques avec un contrôleur central des risques en charge de la surveillance et de la prévention en la matière. Un suivi mensuel des risques de contreparties est assuré en Comité Risques et fait l'objet d'un reporting trimestriel en Conseil d'administration.

Concernant les engagements les plus élevés, la Caisse régionale recherche des contre garanties auprès de Foncaris, établissement de crédit filiale à 100% de Crédit Agricole S.A. ainsi qu'auprès de la Banque Publique d'Investissement (BPI), établissement public d'Etat dédié au financement des PME.

S'agissant des prêts habitats accordés, la Caisse régionale peut demander à bénéficier de la contre-garantie de CAMCA, filiale des Caisses régionales, ainsi que de Crédit Logement garantissant 100% de l'engagement.

Par ailleurs, les délégations sont adossées au score habitat.

Enfin, la Caisse Régionale ne met en œuvre aucun mécanisme de réduction du risque de crédit notamment du type instruments dérivés de crédit ou de titrisation.

La Caisse régionale comptabilise en créances en défaut les engagements ayant plus de 3 mois de retard s'agissant des crédits de trésorerie et d'équipement. Il en est de même depuis octobre 2016 pour les créances habitat et secteur public, suite à la fin de la dérogation faite à la France par la BCE.

Par ailleurs, selon les termes du règlement CRB 93-05, les établissements de crédit sont tenus de respecter deux ratios de divisions des risques. Ce dispositif de division des risques est complété de limites globales, sectorielles et individuelles sur le portefeuille crédits établies sur la base des fonds propres. Ces ratios et limites sont respectés au 31 décembre 2019.

En tant qu'établissement de crédit soumis à la loi bancaire, la Caisse régionale de Guadeloupe assume la responsabilité des opérations de crédit qu'elle initie. Toutefois au titre de ses missions d'organe central du réseau, Crédit Agricole S.A. garantit la solvabilité des Caisses régionales.

5.3.3 Le Risque de taux

Le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt.

La Caisse régionale de Guadeloupe est exposée aux variations des taux fixes sur la collecte des DAV et sur les crédits accordés à la clientèle. Du fait de l'accord Avances Miroirs Structurées (AMS) mis en place avec Crédit Agricole SA, la Caisse régionale n'est plus sensible au risque de variation de l'inflation depuis le 01/01/2008.

La politique de gestion du risque de taux a fait l'objet d'une formalisation dans une politique financière validée par le Conseil d'Administration et actualisée annuellement (dernière validation mars 2019).

Le risque de taux est suivi à partir d'un outil dédié et reposant sur l'analyse des GAP statiques. Le périmètre considéré est celui du bilan et du hors bilan en stock. De même, la Caisse Régionale suit la sensibilité de ses fonds propres dans le cas d'un scénario catastrophe.

La Direction Financière mesure le risque de taux et propose des actions de couverture par des swaps de taux ou des placements/emprunts en blanc. Le Comité Financier trimestriel décide des couvertures à mettre en place et reporte deux fois par an au le Conseil d'administration.

Le portefeuille de swap macro-couverture de la Caisse régionale est comptabilisé dans les couvertures de juste valeur. Celles-ci modifient le risque de variation de juste valeur d'un instrument à taux fixe causée par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixes en éléments à taux variables.

Au cours de l'exercice 2019, la Caisse régionale a mis en œuvre un programme de couverture de ses GAP emprunteurs. Elle s'est dotée depuis 2016 d'un système de limites de gestion permettant un encadrement plus contraignant que les limites opérationnelles et globales. Ce programme de couverture réalisé au moyen de swap de taux permet de couvrir la Caisse régionale en cas de hausse des taux. Les GAP de taux de la Caisse régionale demeurent globalement à l'intérieur de la limite globale définie en rapport avec ses fonds propres.

Un nouvel outil de gestion ALM et de calcul des GAP nommé PALMA est en cours de mise en production, et viendra remplacer l'outil Cristaux 2. Le changement d'outil de calcul de GAP (Palma) apporte une vision plus fine et dynamique à l'étude des GAP. Aussi, a t'il nécessité un programme de couvertures supplémentaires permettant de couvrir l'intégralité des risques concernant le taux d'intérêt.

5.3.4 Le Risque de marché et de change

Le risque de marché ou de prix représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment (taux d'intérêts, taux de change, cours des actions, prix des matières premières) ainsi que de leur volatilité implicite.

La Caisse régionale poursuit la constitution de titres de réserve LCR afin de couvrir son ratio de liquidité.

S'agissant des risques représentés par ces opérations, la Caisse régionale a modifié son cadre d'intervention en précisant les règles d'investissement avec l'autorisation d'acquisition de titres d'investissements (titres vifs - obligations) afin de permettre la mise en œuvre de ses objectifs.

La Caisse régionale a encadré la gestion des opérations par un dispositif de suivi des risques avec une limite globale ainsi qu'une limite opérationnelle d'alerte complémentaire à cette dernière.

Le suivi des risques de marchés est assuré par la Direction Financière et fait l'objet d'un reporting au Comité Financier trimestriel et au Conseil d'Administration semestriellement.

Les instruments financiers utilisés entrent dans le cadre du Banking book dont la variation de juste valeur se traduit par un impact sur les fonds propres dans ses comptes consolidés. Une partie de ce portefeuille de banking book est logé dans un fond constitutif de réserves LCR dont le suivi est assuré par AMUNDI qui met en évidence les plus ou moins-values des titres détenus par le fonds, la sensibilité et les performances du portefeuille.

La mesure des risques de perte se fait trimestriellement selon :

- une valorisation avec la méthode VAR (perte potentielle maximale en cas de mouvements défavorables des marchés). Elle est un indicateur de risque de perte sous des conditions

normales de marché et ne prend pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle. Elle est fournie depuis 2016 par la Direction des Risques de Crédit Agricole SA.

- l'impact de scénarios catastrophe qui permet d'appréhender correctement l'impact de conditions extrêmes de marchés.

Le dispositif de la Caisse régionale est complété au niveau de la Direction des Risques et Contrôles Permanents Groupe de Crédit Agricole SA qui assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et contrôle des risques de marché à caractère transverse.

Le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise.

Selon les instructions de Crédit Agricole SA, les Caisses régionales n'ont pas à détenir de position de change dans la mesure où les opérations clientèles sont adossées systématiquement à Crédit Agricole SA et les excédents de ressources en devises sont remontés à Crédit Agricole SA. La Caisse régionale respecte ces règles internes.

5.3.5 Le Risque de liquidité

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

Le risque de liquidité est suivi à travers le ratio LCR (Liquidity Coverage Ratio) en remplacement du ratio de liquidité depuis le 1er octobre 2015. Il vise à permettre aux banques de résister à des crises de liquidité aiguës (à la fois systémiques et spécifiques à la banque) sur une durée d'un mois.

Crédit Agricole SA a défini en fin 2008 de nouveaux modes de gestion et de nouvelles limites concernant les liquidités court et moyen terme du groupe.

La Caisse Régionale a adopté une politique globale de non-utilisation de la liquidité à court terme et de gestion de la liquidité à moyen terme lui permettant d'assurer en permanence des conditions de liquidité en cas de fermeture des marchés sur un horizon d'un an et/ou d'augmentation des coûts de liquidité.

Le suivi du risque de liquidité est assuré quotidiennement par la Direction Financière et fait l'objet d'un reporting au Comité Financier et au Conseil d'Administration à minima semestriellement.

La Caisse régionale assure mensuellement le suivi de sa liquidité réglementaire qui fait l'objet d'une remontée à Crédit Agricole SA qui procède au niveau du groupe Crédit Agricole à l'élaboration d'un stress scénario.

La Caisse régionale a également mis en place depuis 2017, un suivi de sa liquidité au quotidien avec un reporting journalier permettant des anticipations et ajustements si nécessaires, dans le respect de la réglementation en vigueur.

La Caisse Régionale dans le cadre du groupe Crédit Agricole dispose de facultés de couverture de sa liquidité auprès de CA SA.

Au 31 décembre 2019, le ratio LCR s'élève à 107.59%.

5.3.6 Le Risque opérationnel

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

Ce dispositif permet d'en évaluer le coût, d'en analyser l'évolution et les composantes, afin d'établir des priorités pour les processus défaillants en matière d'actions correctrices ou de politique de couverture via la mise en place de polices d'assurance.

Le dispositif de gestion du risque opérationnel couvre intégralement le périmètre opérationnel et fonctionnel de la Caisse régionale. Il est placé sous la responsabilité du RCPR (Responsable des Risques et Contrôles Permanents) de la Caisse régionale et fait l'objet d'un suivi en Comité de Contrôle Interne, ainsi que d'audits réguliers par le Contrôle Périodique.

Le Management du Risque Opérationnel effectue des rapports régulièrement sur son activité et sur le niveau d'exposition au risque dans le cadre du Comité de Contrôle Interne et de Sécurité réuni mensuellement.

La méthode AMA de calcul des exigences de fonds propres au titre du risque opérationnel a pour objectifs principaux :

- D'inciter à une meilleure maîtrise du coût du risque opérationnel ainsi qu'à la prévention des risques exceptionnels.
- De déterminer le niveau de fonds propres correspondant aux risques mesurés, pouvant se situer en deçà de la méthode standard.
- De favoriser l'amélioration de la qualité des contrôles permanents dans le cadre du suivi de plans d'actions.

S'agissant de la couverture de ses risques en matière d'assurance, la Caisse régionale dispose des contrats obligatoires en matière d'assurance des biens ainsi que d'une couverture de sa responsabilité civile et des pertes financières suite à un sinistre informatique.

5.3.7 Les risques de non-conformité

Les risques de non-conformité sont analysés et suivis par l'unité Conformité, entre autres la déontologie, le respect des obligations à l'égard de la clientèle, celles relatives à la sécurité financière, à la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale. La Conformité est également garante du respect de l'intégrité et de la transparence des marchés. A retenir le déploiement de deux nouveaux dispositifs à savoir la mise en œuvre de la réglementation européenne relative à la protection des données (RGPD) et le déploiement du deuxième volet de la loi SAPIN 2 relatif à la lutte anti-corruption. En points de vigilance sont à noter le respect des obligations de formation de l'ensemble des collaborateurs et le renforcement de la lutte contre la fraude externe.

5.3.8 La déclaration d'appétence aux risques

Dans le cadre de la directive CRR-CRD IV, la BCE a demandé aux établissements bancaire de procéder à une « Déclaration d'Appétence aux risques » qui est un élément majeur de sa méthode d'appréciation des banques.

La Caisse régionale a procédé à l'évaluation et à la déclaration de sa première matrice en 2015.

Elle permet d'encadrer des indicateurs de risques portant sur la solvabilité, la liquidité et le résultat par un dispositif de limites à 3 niveaux et de seuils d'alerte au niveau de la Direction générale et du Conseil d'administration.

Ce dispositif est suivi trimestriellement et fait l'objet d'une révision annuelle.

Compte tenu des ambitions commerciales portant sur l'implantation à St Barthélémy, un cadre d'appétence spécifique a été défini et validé pour encadrer et sécuriser le développement sur ce territoire.

5.3.9 Le Ratio de Solvabilité et le Ratio de Levier

Les établissements de crédit sont tenus de respecter à fin décembre 2018 un ratio de solvabilité CET1 (Common Equity Tier One) et T2 supérieur à 10,735%. Les nouvelles règles prudentielles Bale III ont instauré une nouvelle définition plus restrictive des fonds propres prudentiels.

Au 31 décembre 2019, le ratio prudentiel CET1 de la Caisse régionale se situe à 16,53%.

Selon les termes du règlement CRB 95-02, les établissements de crédit sont en outre tenus de respecter une exigence complémentaire de fonds propres afin de couvrir les risques de marché sur le portefeuille de négociation. Cette exigence n'est applicable qu'au-delà de certains seuils, sous lesquels la Caisse régionale de Guadeloupe se situe largement.

Par ailleurs, le dispositif de Bale III institue le ratio de levier, visant à limiter l'accumulation de levier excessif, qui vient compléter les exigences en Fonds Propres.

Ainsi, le ratio de levier rapporte le montant des fonds propres de catégorie 1 au total d'expositions, qui comprend les actifs au bilan et de hors bilan.

Fixée à 3%% à minimum, le ratio de levier est déterminé à partir du périmètre de consolidation prudentielle. Le ratio de levier de la Guadeloupe Caisse régionale au 31/12/2019, ressort à 10,94%.

5.3.10 Transaction avec les parties liées

Conformément aux dispositions de l'alinéa 13 de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, nous vous mentionnons qu'aucune convention n'est intervenue, directement ou par personne interposée, entre :

- d'une part, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10%, de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Guadeloupe. Toutefois nous vous mentionnons que la Caisse régionale a adopté une convention au titre du Directeur Général. Suite à la nomination de Monsieur Benoît LEDUC en tant que Directeur Général, Mandataire Social, de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe, le Conseil d'Administration du 21 mars 2016 a autorisé une convention de transfert et de suspension de son contrat de travail en qualité de Directeur Général Adjoint.
- d'autre part, une autre société dont la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Guadeloupe possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital, sauf, le cas échéant, lorsqu'elles sont des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

5.3.11 Événements postérieurs à l'arrêté des comptes qui ne sont pas de nature à ajuster les comptes clos au 31 décembre 2019

L'épidémie de Covid-19 devrait avoir des impacts négatifs marqués sur l'économie mondiale, qui s'aggravaient si l'épidémie n'était pas contenue rapidement. Elle entraîne des chocs d'offre et de demande, ayant pour conséquence un ralentissement prononcé de l'activité, en raison de l'impact des mesures de confinement sur la consommation et de la défiance des agents économiques, ainsi que des difficultés de production, des perturbations des chaînes d'approvisionnement dans certains secteurs, et un ralentissement de l'investissement. Il en résulterait une baisse sensible de la croissance, voire des récessions techniques dans plusieurs pays. Ces conséquences impacteraient l'activité des contreparties des banques et par ricochet des banques elles-mêmes. Le Groupe Crédit Agricole, qui a annoncé des mesures de soutien de ses clients entreprises et particuliers pendant la crise, et qui est engagé dans les mesures annoncées par les pouvoirs publics, s'attend à des impacts sur ses revenus, ainsi que sur son coût du risque, et donc sur son résultat. La Caisse régionale du Crédit Agricole de Guadeloupe pourrait donc être impactée. L'ampleur et la durée de ces impacts sont impossibles à déterminer à ce stade.